







# SOMMAIRE

page 6

**Compétence de gestion des déchets**

page 7

**Fait marquants 2019 et bilan**

page 12

**Prévention des déchets**

page 24

**Collecte et tri**

page 41

**Moyens affectés à la collecte des déchets**

page 45

**Traitement des déchets**

page 50

**Éléments financiers**

page 53

**Glossaire et sigles**



# Compétences de gestion de déchets ménagers et assimilés à Paris

## LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

La collecte est organisée par la Ville de Paris sur son territoire. Pour financer la collecte des Parisien-ne-s, le Conseil de Paris vote chaque année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il s'agit d'un impôt local, assis sur le foncier bâti.

En ce qui concerne des déchets des professionnels, déchets dits assimilés, les entreprises peuvent soit faire appel à la Ville de Paris pour les collecter, soit confier cette collecte à un opérateur privé. Dans le premier cas, un contrat est signé entre l'entreprise et la Ville de Paris, le Conseil de Paris vote le montant de la Redevance Spéciale (RS) qui couvre le service.

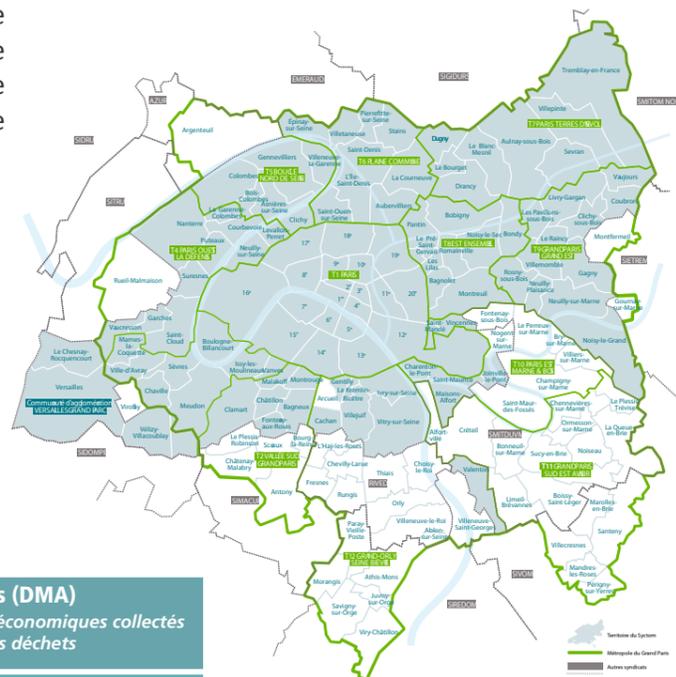
Population desservie : 2 204 773 habitants.

La Ville de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Le traitement des déchets parisiens est confié, comme pour 84 autres communes de la Région Ile-de-France, au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat de traitement.

Créé en 1984, le Syctom est un établissement public administratif qui remplit une mission de service public.

Population desservie : 6 millions habitants.



Territoire du SYCTOM et son environnement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.	Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilés (OMA) • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : Commissariat Général au développement durable (CGDD)

# Faits marquants 2019

## JANVIER

### 1<sup>er</sup> janvier

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Paris a simplifié le tri. Tous les emballages constitués de plastiques et les petits emballages en métal sont à déposer dans le bac jaune. Une vaste simplification qui génère plus de valorisation matière et moins d'incinération.

## FÉVRIER

### 12 février

Présentation aux volontaires du Climat de la stratégie parisienne de réduction des déchets décliné dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

### 18 février

Clôture de l'appel à projets : « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage ». 25 projets ont été sélectionnés et seront financés par le budget participatif (1 500 000 euros) pour permettre à des structures d'intensifier et de développer leurs actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage dans les quartiers populaires et au bénéfice de leurs habitants.

## AVRIL

### 09 avril

Signature de la Convention entre la Ville de Paris et le réseau parisien des ateliers vélos participatifs et solidaires (RÉPAR) qui permet à cette structure de coordonner entre ses différents membres, la récupération pour réemploi des épaves de vélos collectés sur l'espace public parisien et stockés à la déchèterie de la Porte des Lilas.

## MAI

### 28 mai

Du 28 mai au 12 juin, en partenariat avec l'ASPP et le SYCTOM, plus de 1 300 agents de la Ville de Paris ont été sensibilisés à la réduction du gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets, via des animations réalisées dans les restaurants administratifs de la collectivité parisienne.

### 28 mai et 03 juin

La 4<sup>ème</sup> campagne centralisée de don de lombricomposteurs s'est tenue à la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, pour 500 Parisien-ne-s inscrit-e-s sur Paris.fr et 100 agents de la Ville de Paris sélectionnés à partir d'un quizz lancé sur l'intranet. Au total 424 appareils ont été distribués et 8 sessions de formation dispensées aux bénéficiaires.

## JUILLET

### 1<sup>er</sup> juillet

Lancement d'une campagne de sensibilisation des Parisien-ne-s, touristes et Franciliens à la prévention et au tri des déchets sur les sites estivaux parisiens. Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, 40 éco-animateurs du SYCTOM ont sensibilisé 38 340 personnes aux éco-gestes de prévention et de tri des déchets, sur des sites comme Paris Plages, le Canal Saint-Martin, les Buttes Chaumont, etc.

## SEPTEMBRE

### 14 septembre

Lancement de la 2<sup>ème</sup> édition du Défi Familles Zéro Déchets avec l'Agence Parisienne du Climat. Cet évènement a permis de présenter les enjeux parisiens de réduction des déchets et de remettre un kit d'accompagnement aux 100 familles volontaires qui se sont engagées dans le défi pour une durée de 5 mois.

### 23 septembre

Mise en service de la première station Trilib' dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Ce dispositif vise à proposer une solution de tri pour les immeubles insuffisamment dotés en possibilités de tri et à améliorer la visibilité du tri sur l'espace public.

## OCTOBRE

### 10 octobre

Démarrage d'un site de compostage à l'Hôtel de Ville dans le jardin de l'Hôtel de Ville à destination des équipes des cuisines et du fleuriste avec les conseils de fonctionnement dispensés aux agents et la remise des bioseaux par un maître composteur.

### 16 octobre

Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire au cours de laquelle les cantines scolaires parisiennes et l'ASPP se sont engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers la signature de chartes et une opération de sensibilisation des usagers du restaurant de l'Hôtel de Ville.

Le même jour, lancement d'une expérimentation « Quartier zéro déchets » par la Mairie du 14<sup>e</sup> et un collectif d'habitants « Les HyperVoisins », qui vise, en un an, à réduire les déchets, améliorer le tri et favoriser la propreté à l'échelle d'un quartier.

### 18 octobre

Matinée du Quartier circulaire des Deux Rives au cours de laquelle a été présenté le bilan des actions menées dans ce quartier, notamment pour réduire ou améliorer le tri des déchets : challenge « Paris se met au verre » organisé par Eau de Paris et expérimentation de déchèterie fluviale « Tri en Seine » (collecte de 200 m<sup>3</sup> de déchets en 3 jours).

## NOVEMBRE

### 5 novembre

Conférence « Paris, ville sans plastique jetable en 2024 ». Organisée par la Ville de Paris, cette conférence a réuni de nombreux partenaires (institutions publiques, entreprises, associations, etc.) volontaires pour rechercher ensemble des solutions. Elle a été suivie d'ateliers destinés à établir début 2020 des feuilles de route des actions à mener.

## DECEMBRE

### 02 décembre

Lancement par la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts (DEVE) avec l'ensemble des acteurs concernés de la concertation de sortie du plastique dans la restauration collective pour supprimer, à l'horizon 2022, l'usage de contenants alimentaires plastiques pour le transport et réchauffage des repas dans la restauration collective parisienne.

### 08 décembre

Clôture de l'expérimentation « Rue Zéro déchets » Lancée fin 2018 par la Mairie du 10<sup>e</sup>, le projet a permis en un an de renforcer les dispositifs de prévention et de valorisation des déchets à l'échelle de la rue de Paradis, conduisant à une baisse estimée des ordures ménagères résiduelles de 140 tonnes (soit 18 %) et de 4,37 tonnes pour les multi-matériaux (soit 11 %).

### 23 décembre

Lancement de l'appel à projets de solutions de réemploi mobiles et/ou hors les murs dans le 17<sup>e</sup> arrondissement qui a concrétisé le souhait des habitants de créer une ressourcerie mobile et de mener des actions de sensibilisation au réemploi et à la consommation responsable (lauréat Budget Participatif 2017).

# Bilan

Chiffres et grandes tendances 2019

## ÉVOLUTION

- 1,4 %<sup>1</sup>



- 2,8 %<sup>1</sup>



+ 5,5 %<sup>1</sup>



+ 1,9 %<sup>1</sup>



+ 11,9 %<sup>1</sup>



- 0,9 %<sup>1</sup>



+ 1,8 %<sup>1 et 2</sup>

Déchets entretien de l'espace public

## RÉPARTITION

752 104 tonnes

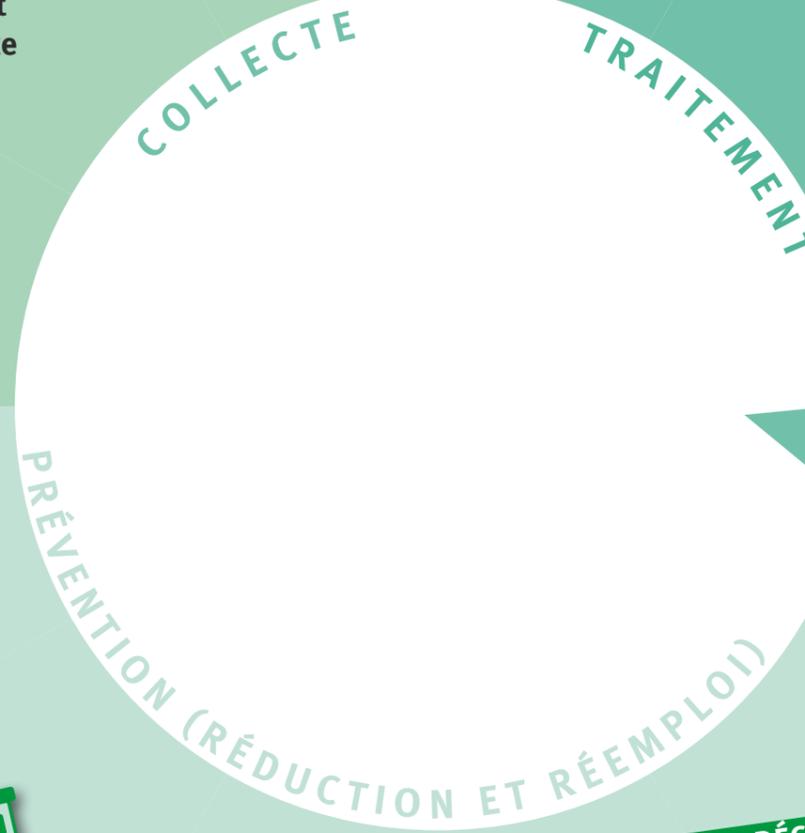
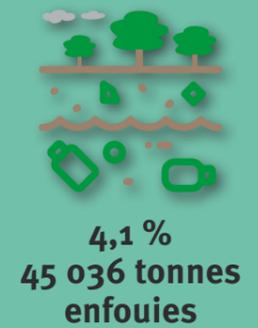
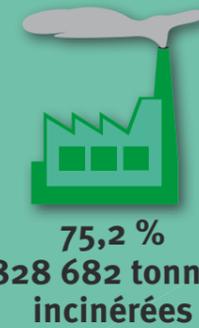
88 042 tonnes

74 820 tonnes

3 563 tonnes

106 124 tonnes

76 713 tonnes



**842** sites compostage collectif

## RÉDUCTION DES DÉCHETS



**LE PARIS ANTIGASPI**



**102 047** personnes sensibilisées

**2 195** animations

<sup>1</sup> tonnage global collecté comparé à 2018

<sup>2</sup> hors déchets alimentaires

<sup>3</sup> par le réemploi de textiles et chaussures

<sup>4</sup> périmètre : hors tonnages des déchets textiles et des recycleries

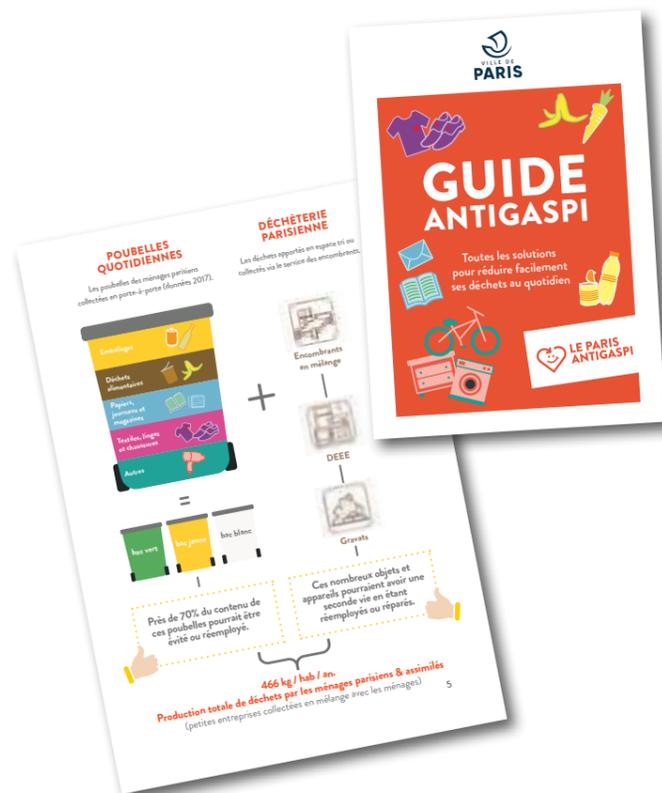
# Prévention des déchets

## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En juin 2014, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu positionnant la Ville de Paris sur une trajectoire « zéro déchet ».

Cette ligne directrice engage la municipalité dans une dynamique ambitieuse de réduction significative des quantités de déchets collectés, de tri, recyclage et valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération.

Après l'adoption par la Ville de Paris de textes structurants qui ont établi sa stratégie zéro déchet, puis la première année de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2018, l'année 2019 a permis de poursuivre et consolider cette dynamique, avec notamment le lancement de la seconde édition du « Défi Familles Zéro Déchet » et d'une expérimentation « Quartier Zéro Déchet » dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, dispositifs d'accompagnement des acteurs locaux dans l'adoption des bons gestes de prévention et de tri des déchets.



## LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le PLPDMA est un document obligatoire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale ayant la compétence de collecte et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés.

DÉCLINÉ AUTOUR DE 6 AXES, IL CIBLE 5 GISEMENTS PRIORITAIRES AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF NATIONAL DE RÉDUCTION DE 10 % DE DMA D'ICI 2020

- AXE 1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- AXE 2 ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODECHETS
- AXE 3 DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS OCCASIONNELS
- AXE 4 METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
- AXE 5 SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS
- AXE 6 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

### AXE 1 - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Signataire du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris d'ici 2025. Dans ce cadre, le Conseil de Paris a successivement adopté en 2015 un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020, visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes (restauration scolaire, administratifs, marchés alimentaires, etc.), ainsi qu'un Plan alimentation durable, qui prévoit d'augmenter à 50 % la part de l'alimentation durable dans la restauration collective municipale, en 5 ans.

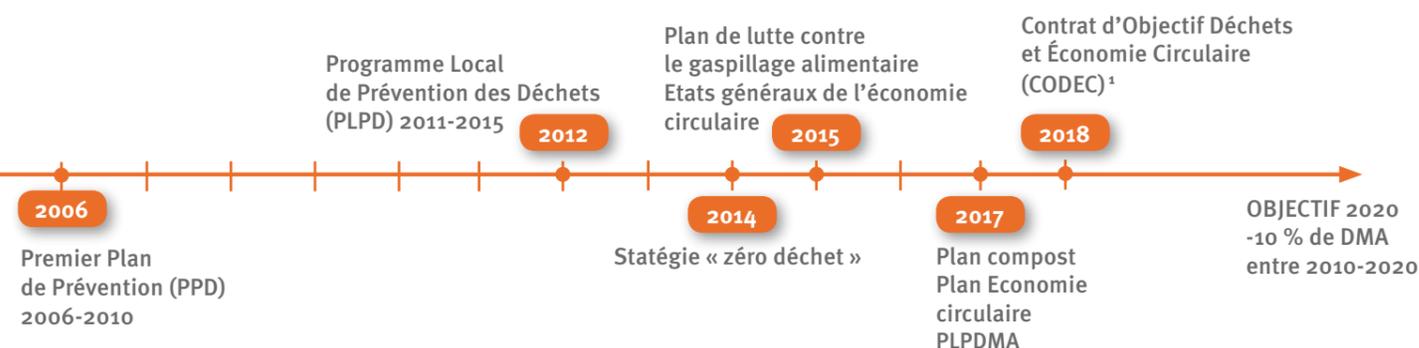
le gaspillage alimentaire. Et plusieurs initiatives sont menées au-delà de ces engagements, notamment :

- Partenariat entre 11 caisses des écoles et des associations spécialisées (Le chaînon manquant, Excellents Excédents, etc.) pour la récupération de denrées alimentaires ;
- Adhésion de 4 caisses des écoles à la SCIC Coop Bio Ile-de-France pour la transformation des aliments. Coop Bio d'Île de France est une coopérative d'agriculteurs. Son but est de proposer la plus grande diversité des productions biologiques régionales en direct, notamment à destination de la restauration collective.

### DANS LES ÉCOLES

Alors que la Ville de Paris évalue à 772 tonnes le volume de produits alimentaires dans les cantines, les 20 caisses des écoles sont toutes engagées en 2019 sur des actions de lutte contre

Elle réunit désormais plus de 60 fermes bio essaimées sur toute l'Île-de-France, proposant principalement des fruits et légumes, produits laitiers (yaourts et fromages), légumineuses, farine, pain, jus de pomme, cidre, miel etc. ;



<sup>1</sup> Partenariat ADEME.

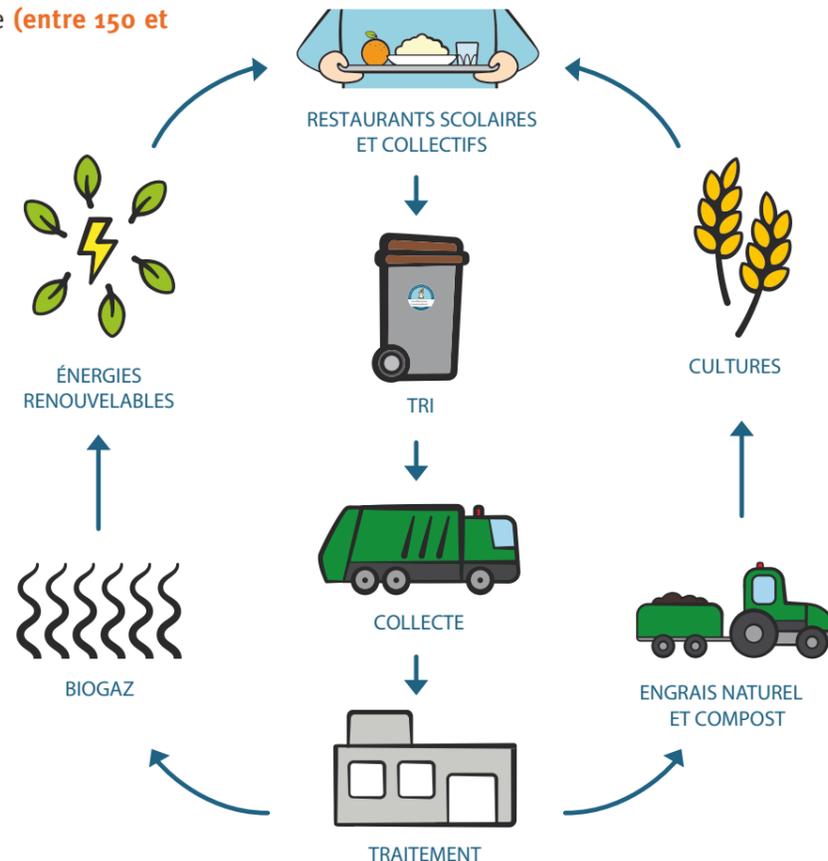
- Expérimentation pour développer des filières durables de proximité sur des marchés spécifiques (lentilles, huile). La caisse des écoles du 11<sup>e</sup> teste l'allotissement du marché public pour la fourniture de denrées alimentaires, afin de favoriser les producteurs locaux ;
- Formation et sensibilisation des animateurs de la pause méridienne.

### DANS LES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE PARIS

La restauration collective de la Ville de Paris comprend 1 200 restaurants collectifs municipaux. Dans ce cadre, le gestionnaire mène des actions quotidiennes de lutte contre le gaspillage (quantification à l'avance des menus et des recettes, sensibilisations des équipes à l'Anti-Gaspi, animations dans les restaurants, etc.), permettant d'atteindre un poids moyen couvert de déchets collectés très inférieur à la moyenne nationale (**entre 150 et 200 g**).

### DANS LES CRÈCHES ET LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES, FORMER LES AGENTS MUNICIPAUX ŒUVRANT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Dans le cadre du plan alimentation durable, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) a formé 85 stagiaires de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE), ainsi que 60 chefs et seconds de cuisine du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Les animateurs de la pause méridienne de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) reçoivent par ailleurs un support de formation dédié, conçu par la DPE.



### SUR LES MARCHÉS ALIMENTAIRES, RÉCUPÉRATION DE FRUITS, LÉGUMES ET INVENDUS

La nouvelle délégation du service public oblige désormais les délégataires des marchés à mettre en place un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires. 13 marchés alimentaires sont déjà dotés de ce dispositif répartis sur 9 arrondissements, en lien avec des structures (Croix-Rouge, Hologramme, la Mie de pain, To Good to Go, etc.). En 2019, les bénévoles de Moissons Solidaires ont ainsi redistribué 191 tonnes d'aliments issues de 4 marchés à des familles dans le besoin.

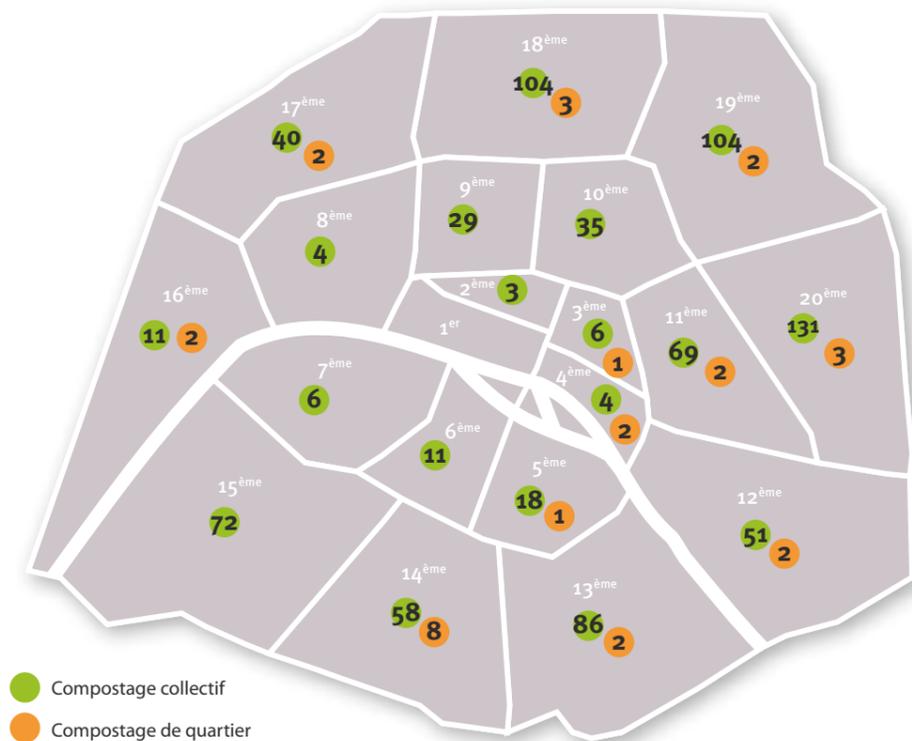
### SOUTIEN AUX DISPOSITIFS DE COLLECTE ET REDISTRIBUTION DES INVENDUS DES COMMERCES ALIMENTAIRES

Dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage » financés par le Budget participatif, 25 projets ont été sélectionnés en 2019 pour permettre aux structures porteuses d'intensifier et de développer des actions, notamment dans les quartiers populaires, en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Parmi les 25 lauréats, 7 projets sont liés aux dispositifs logistiques pour la collecte et la redistribution des invendus des commerces alimentaires comme par exemple l'association « Emmaüs Solidarité CHU Jourdan » (1<sup>er</sup>) qui met à disposition des cuisines partagées, une plateforme alimentaire de redistribution des invendus et organise également des ateliers culinaires

### SENSIBILISER LES CITOYENS

Chaque année, les divisions territoriales de propreté proposent de nombreuses animations de proximité. En 2019, 26 000 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire (sur les marchés, en entreprises, dans les établissements scolaires, etc.).





En 2019, 842 sites de compostage collectif et 30 composteurs de quartier



## AXE 2 - ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

### LE COMPOSTAGE COLLECTIF EN 2019

La Ville de Paris s'est engagée dès 2010 dans le développement du compostage urbain, en proposant des dispositifs de soutien « clé en main » aux particuliers et aux établissements publics. Afin d'amplifier les pratiques de compostage, la Ville de Paris a adopté en janvier 2017 son plan compost parisien 2016-2020.

**482 sites de compostage installés dans les copropriétés**, avec 148 nouvelles demandes en 2019 soit 70 % d'augmentation comparé à 2018. Environ 75 % des sites sont dans le parc de logement social et 25 % dans le parc privé.

**360 composteurs collectifs installés au sein d'établissements publics** (+51 par rapport à 2018), dont :

- 267 dispositifs de compostage, dont 91 lombricomposteurs collectifs, dans les **établissements scolaires**, majoritairement des écoles maternelles et élémentaires, en appui de projets de jardins pédagogique ou dans le cadre de projets environnementaux ;
- 19 dans les **crèches**, en appliquant des consignes strictes d'utilisation des composteurs s'imposent aux établissements par principe de précaution (ex : pas d'apport de déchets extérieurs, pas de lombricompostage) ;
- 74 dans des **services publics**, dont 19 sites municipaux et 55 autres établissements institutionnels (BSPP, SAMU Social, FJT, PRIF, etc.), le plus souvent pour valoriser les biodéchets produits sur place à destination des agents.

**30 composteurs de quartier dans 12 arrondissements**, avec l'ouverture de 9 nouveaux sites (4 dans des jardins partagés, 2 dans des squares, 1 sur voirie, 2 sur d'autres types de propriétés publiques) et agréant des collectifs de 40 à 200 volontaires accompagnés techniquement par la Ville. L'année 2019 a été marquée par le nombre important de projets instruits et la poursuite de la sécurisation des bacs contre les rongeurs.

La liste complète des composteurs de quartier est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr) ou sur le blog [Compost&vous](http://blogs.paris.fr/compost) : <http://blogs.paris.fr/compost>

### LE COMPOST DANS LES JARDINS PARTAGÉS

L'ensemble des 138 jardins partagés homologués « charte main verte » gérés par des associations en convention avec la Ville de Paris-DEVE, pratiquent le compostage des déchets verts. Parmi eux, 16 accompagnés par la DPE sont considérés comme des composteurs de quartier car ils accueillent et gèrent des biodéchets alimentaires.



### LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les campagnes de distribution de lombricomposteurs individuels, menées en partenariat avec le SYCTOM se poursuivent avec succès. En 2019, 1 659 lombricomposteurs ont été distribués aux Parisien·ne·s (stable comparé à 2018) et 424 formations dispensées, portant à 3 770 le nombre d'équipements distribués depuis 2017. Pour rappel, chaque bénéficiaire signe une charte de bonnes pratiques et peut bénéficier d'une formation ainsi que de tutoriels en ligne pour maîtriser le fonctionnement de son appareil. Le lombricompostage individuel est une solution adaptée aux besoins des citoyens qui n'ont pas accès à un espace vert pour installer des bacs de compostage, ni un local pour un lombricomposteur collectif. Il présente l'avantage de valoriser les biodéchets et de produire un engrais « maison ».



### AXE 3 - DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS

#### Soutien à l'implantation de recycleries/ressourceries

Les recycleries généralistes (encore appelées ressourceries), regroupent divers objets et produits.

Les recycleries spécialisées (communément appelées recycleries), sont des lieux de réemploi sur un secteur donné comme les livres, vêtements, etc.).

Les ressourceries comme les recycleries s'inscrivent pleinement dans la stratégie municipale de transition écologique et d'économie circulaire. Elles contribuent à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, sont vectrices de sensibilisation à un mode de vie plus responsable et participent pleinement au développement économique dans les territoires où elles sont implantées.

En 2019, 10 ressourceries et 3 recycleries ont été soutenues par la Ville de Paris.

Une bricothèque-ressourcerie, développée en lien avec Paris Habitat, ouvrira en 2020 Porte de Brancion (15<sup>e</sup>).

En 2019, elles ont permis de détourner plus de 3 676 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement.

La liste des ressourceries/recycleries est disponible sur <https://www.paris.fr/pages/ressourceries-recycleries-les-lieux-du-reemploi-a-paris-6016>

#### PROMOTION DU RÉEMPLOI

Par ailleurs, la Ville de Paris a engagé en 2019 plusieurs actions pour promouvoir le réemploi :

- Établissement d'une convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR) pour la récupération d'épaves de vélos en vue de la valorisation de pièces détachées ;
- Dans le cadre du Budget Participatif parisien, lancement d'un appel à projets pour la création d'une ressourcerie mobile et d'actions de sensibilisation au réemploi et à la consommation responsable.



### PARIS RÉEMPLOI

Avant de recourir au service de collecte des objets encombrants (cf. page 39), les Parisien·ne·s qui souhaitent donner une seconde vie à leurs objets en bon état peuvent se tourner vers la **plateforme Paris Réemploi** qui met en relation des particuliers, des ressourceries/recycleries et d'autres acteurs du réemploi. En 2019, 16 000 objets ont ainsi été collectés.

Informations disponibles :

[www.co-recyclage.com/paris-reemploi/](http://www.co-recyclage.com/paris-reemploi/)



#### COLLECTE ET VALORISATION DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

L'objectif de cette collecte sélective est d'orienter ce flux vers le réemploi et des filières de recyclage adaptées. En 2019, le parc de bornes textile se composait de 326 conteneurs sur l'espace public et 25 modules textiles dans le cadre de l'expérimentation Trilib' qui ont respectivement permis de collecter 3 252 et 148 tonnes. Ces 3 400 tonnes collectées sont destinées à 60% au réemploi et à 40 % au recyclage et à la valorisation matière.

#### COLLECTES SOLIDAIRES

Initiées dès 2013, ce dispositif se déploie sur l'ensemble de la capitale et fonctionne sur la base d'un partenariat entre Emmaüs et 2 éco-organismes, Eco-systèmes et Ecologic. Les collectes solidaires permettent de recueillir gros et petit électroménager, matériel informatique, mais également textiles, livres et bibelots. En 2019, Eco-systèmes a collecté sur 15 arrondissements 97 tonnes d'anciens équipements grâce à la mobilisation de 11 210 riverains. De son côté, Ecologic a collecté plus de 38 tonnes de DEEE apportés par plus de 7 500 usagers.

### AXE 4 - METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

#### Défi Familles Zéro Déchet

La Ville de Paris, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat, a soutenu la seconde édition du défi « Familles Zéro Déchet » réalisée de septembre 2019 à février 2020.

Après une large campagne de communication sur Paris.fr et dans les mairies d'arrondissement, cent familles parisiennes ont été sélectionnées via un questionnaire en ligne. Réunies en équipe selon leur proximité géographique, elles ont été accompagnées pour réduire le poids de leurs ordures ménagères de 10 %, en cohérence avec l'objectif du PLPDMA.



À l'occasion du lancement de cette opération à la Mairie du 10<sup>e</sup>, les familles ont pu se rencontrer, constituer les équipes, choisir un capitaine et obtenir leur kit (guide pratique, un peson pour peser ses poubelles et un carnet de pesée, un lombricomposteur et le guide du compost à Paris ;

Durant 5 mois, les familles ont pesé et noté régulièrement sur une plateforme dédiée le poids de leurs déchets. L'APC a également organisé des ateliers mensuels, afin de faciliter les rencontres et les échanges de bonnes pratiques entre les participants. Elle a par ailleurs proposé un accompagnement numérique via un groupe Facebook. Au total, 318 membres ont rejoint cette communauté au sein de laquelle ont été partagés des astuces, bonnes adresses, ateliers zéro déchet etc.

**RÉSULTATS DU DÉFI**

À l'issue de l'expérimentation, les familles ont enregistré une réduction de leurs déchets de 43 % tous flux confondus, par rapport à une période de référence au démarrage d'une durée d'un mois.



**Rue zéro déchet**

Initié par la Mairie du 10<sup>e</sup> en décembre 2018, le projet de « Rue zéro déchet » s'inscrit dans le cadre des plans de prévention et de valorisation des déchets de la Ville de Paris qui a apporté son soutien.

Durant un an, ce projet a permis d'expérimenter et de renforcer des dispositifs de prévention et de valorisation des déchets à l'échelle de la rue de Paradis, représentative du tissu urbain dense de la capitale, alliant à la fois une forte diversité d'acteurs (restaurants, commerces, entreprises, habitants, écoles) et un espace public contraint.

En amont du lancement, un diagnostic a été réalisé en partenariat avec l'association Zéro Waste Paris. Dès le lancement du projet, un comité de pilotage animé par la Mairie d'arrondissement et regroupant les principaux acteurs (DPE, DEVE, Conseil de quartier Saint-Denis-Paradis, Collectif Citoyen Climat du 10<sup>e</sup>) a été constitué pour suivre et coordonner l'expérimentation.



**Plusieurs types d'actions ont été menés auprès des riverains :**

- des programmes d'accompagnement ont été proposés à chaque public via des groupes de travail dédiés. L'association PikPik Environnement en charge de la coordination de ces groupes, en partenariat avec Zéro Waste Paris et les services de la Ville de Paris, a réalisé des formations et des ateliers afin de dynamiser les synergies locales ;
- des actions de sensibilisation : animations, fêtes de quartier, pique-niques, visites thématiques (centres de tri, ressourceries, etc.) ainsi que des conférences et réunions publiques ;
- plusieurs dispositifs ont été mis en place : collecte en porte à porte des déchets alimentaires, distribution de 150 lombricomposteurs individuels aux habitants, etc ;
- de nombreuses actions partenariales ont été déployées : recrutement de familles résidentes pour participer au défi familles zéro déchet organisé avec l'APC, réalisation d'une campagne de sensibilisation au tri en porte-à-porte avec le SYCTOM, etc. ;
- des publications et communications régulières ont été réalisées : création d'une newsletter, d'une page dédiée sur le site de la mairie d'arrondissement, communications sur Instagram et Facebook, etc.

Arrivée à terme en décembre 2019, l'expérimentation montre des résultats encourageants : la réduction est estimée à -18 % pour les ordures ménagères résiduelles (soit -140 tonnes) et -11 % pour les multimatériaux (soit 4,37 tonnes).

Dans le prolongement de la « Rue zéro déchet », un « Quartier zéro déchet » a été lancé par la Mairie du 14<sup>e</sup> en septembre 2019. Ce projet, programmé sur un an, permettra de tester à une plus grande échelle le renforcement des actions et dispositifs de prévention, tri et propreté.

La plupart des outils de communication sont téléchargeables sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

## AXE 5 - SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les actions de communication et de sensibilisation sont essentielles pour diffuser les enjeux de prévention et de tri des déchets.

En 2019, la Ville de Paris a réalisé ou actualisé ses outils de communication, en diversifiant les supports (guides pratiques, affiches, kakemonos) et en présentant des messages plus concrets et ludiques.

Les services de la Ville de Paris ont simultanément organisé près de 2 200 animations en lien avec la prévention des déchets, le tri et l'économie circulaire :

- Animations de sensibilisation **sur les sites estivaux** parisiens à forte fréquentation. Au total, 201 demi-journées d'interventions ont été réalisées, permettant de sensibiliser 38 340 personnes à Paris Plages, au Canal Saint Martin, au parc des Buttes-Chaumont, etc.
- Campagne de sensibilisation à la prévention **en porte-à-porte** dans le cadre de la charte d'engagements communs sur la gestion des déchets, signée avec les gestionnaires d'immeubles et en partenariat avec le SYCTOM auprès de 17 771 logements entre janvier et février 2019.
- Animations en partenariat avec les **éco animateurs du SYCTOM** : près de 40 animations de sensibilisation ont été réalisées auprès du grand public et des agents municipaux.
- Animations et stands d'information **lors des évènements de proximité** et dans les lieux de vie réalisées quotidiennement par les divisions territoriales de propreté, auprès des établissements scolaires,

lors de manifestations locales (marchés, fêtes de quartier, etc.), dans le cadre d'expérimentations (rue et quartier zéro déchet) ou encore à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Par ailleurs, la **réalisation en 2019 d'un appel à projets « consommation responsable »** a permis de soutenir 18 projets en faveur de la sensibilisation et de l'accès à une consommation plus responsable.

L'ensemble des évènements, ateliers et autres actions de sensibilisation a permis de sensibiliser plus de 10 000 Parisien.ne.s, tout en mettant en valeur les points de vente de produits responsables à Paris.

### Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)<sup>1</sup>.

La Ville de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI afin de contribuer à une meilleure information des patients. En 2019, les tonnages de DASRI collectés sur Paris sont en forte hausse : un peu plus de 25 tonnes, soit 61 % du gisement théorique estimé contre 55 % en 2018 (source : DASTRI). Cette progression s'explique par le fait qu'un nombre encore plus important de pharmacies d'officines proposent le service gratuit de collecte de boîtes. En 2019, elles étaient 640 (contre 572 en 2018).



<sup>1</sup> Déchets perforants des patients en auto-traitement, liste disponible sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).

<sup>2</sup> Liste des pharmacies parisiennes mettant à disposition des boîtes de tri disponible sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

## AXE 6 - ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

S'agissant des actions de prévention des déchets assimilables aux déchets ménagers (papiers, mobilier, etc.), l'administration parisienne veut être exemplaire. Une organisation transversale a été mise en place, avec la désignation de référents au sein de toutes les équipes ayant pour mission de proposer des actions et de relayer les messages de prévention.

### LA RATIONALISATION DU PAPIER

En 2019, près de 126 000 ramettes de papier ont été commandées par la Ville de Paris soit une baisse de 41 % comparé à 2010. Depuis 2018, tout l'approvisionnement se fait exclusivement en papier 100 % recyclé et les tournées de livraison sont optimisées.

### LES ACHATS RESPONSABLES

La Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris prend désormais systématiquement en compte la dimension environnementale lors de l'élaboration des stratégies d'achat, dans le cadre du schéma parisien de la commande publique responsable et de la feuille de route du plan économie circulaire portant sur les achats durables. L'objectif est d'intégrer systématiquement dans les stratégies d'achat les réflexions tendant à renforcer l'économie circulaire, la connaissance et le suivi des offres existantes, tout en effectuant une veille en matière d'économie circulaire sur le réseau des fournisseurs.

**Cette politique volontariste a conduit au 1<sup>er</sup> semestre 2019 à :**

- 99 % des marchés avec la clause « déplacements / motorisation », visant à privilégier les déplacements en transports en communs et l'utilisation de motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), électricité etc ;
- 66 % des marchés de travaux ayant un SOSED (Schéma Organisationnel de Suivi et d'Élimination des Déchets = voirie) ou un SOGED (Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets = bâtiments) ;
- 76 % des marchés notifiés par la Direction des Finances et des Achats (DFA) comportaient une dimension environnementale (clause d'exécution / critère de jugement / objet du marché), contre 68 % en 2018, dont 98 % pour les fournitures et 94 % pour les travaux ;
- 61 % des marchés notifiés par la DFA avaient un lien avec l'économie circulaire, contre 43 % en 2018 (produits éco-conçus ou éco-matériaux, traitement des déchets, caractère démontable et donc réutilisable comme la crèche provisoire du Jardin du Luxembourg, etc.) dont 77 % pour les marchés de travaux.



# Collecte et tri

## L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE).

Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisien-ne-s vers les filières de traitement appropriées.

La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.



### Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des bacs des ordures ménagères à couvercle vert, des bacs de papiers et emballages à couvercle jaune, des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- des bacs des déchets alimentaires des ménages dans le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis mai 2017 ;
- des déchets occasionnels dans tout Paris.

### Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des bacs des ordures ménagères à couvercle vert, des bacs de papiers et emballages à couvercle jaune, des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;
- des emballages en verre (bac à couvercle blanc et colonnes à verre) dans tout Paris ;
- des bacs des déchets alimentaires des principaux sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc. ;
- des bacs des déchets alimentaires des ménages dans le 19<sup>e</sup> arrondissement depuis octobre 2019 ;
- La collecte des Trilib' depuis décembre 2019.



## LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

La collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés.

Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets, de même que la fréquence de collecte.

La dotation des bacs par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés et les bacs sont mis à disposition par les services municipaux.

DÉCHETS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
OMR	Tous les jours						
MM	2 fois / semaine						
VERRE	1 fois / semaine <sup>1</sup>						
BIODECHETS	2 fois / semaine pour les résidents et les gros producteurs <sup>2</sup>						
	après chaque marché alimentaire						

La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés à vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).

<sup>1</sup> Possibilité de collectes supplémentaires pour les Gros Producteurs Verts (GPV).

<sup>2</sup> Excepté pour les EPHAD, 3 fois / semaine.

## LA COLLECTE PNEUMATIQUE

La collecte des déchets ménagers et assimilés est également effectuée depuis 2014 par voie pneumatique dans une partie du quartier de Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement).

Les ordures ménagères, les multimatériaux sont collectés par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et terminal. En 2019, 175 nouveaux logements ont été raccordés.

Au total, depuis la mise en service en 2014, 2 485 logements et 43 commerces, établissements publics, etc. ont été raccordés.



## L'APPORT VOLONTAIRE



En complément de la collecte en porte à porte, de nombreux points d'apport volontaire sont disponibles sur l'espace public.

Carte accessible sur : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

- **les emballages en verre** peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, situées sur la voie publique ou dans les bornes Trilib' ;
- **les déchets recyclables** (verre, papiers, plastiques, emballages divers) peuvent être apportés dans les stations Trilib' dont le déploiement a débuté en 2019 ;
- **les textiles Linges et Chaussures (TLC)** peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile ;
- **les petits objets** dont les Parisien·ne·s ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte-à-porte (petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, radiographies, cartouches d'encre, déchets dangereux, TLC, etc.) peuvent être apportés dans des Trimobiles.
- **Equipements fonctionnant avec un courant électrique» (ampoules basse consommation, tubes néons,...)** peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits. Ces points d'apport volontaire sont collectés par les éco-organismes auxquels adhèrent les producteurs et distributeurs en vertu du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, ou du principe « pollueur-payeur ».

## DÉCHETS ASSIMILÉS

Une partie des déchets des entreprises ou des services publics est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Ville de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume des conteneurs faisant l'objet d'une collecte sélective est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale.

Au dernier trimestre 2019, 2 732 contrats étaient signés dans le cadre de la redevance spéciale, en légère hausse comparé à 2018 (2 722 contrats).

## TRILIB'

L'expérimentation en 2016 dans les 2<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements d'un premier modèle de station de tri sur l'espace public s'est révélée concluante. Aussi, la ville de Paris a décidé d'étendre ce type de dispositif sur tout le territoire parisien avec le déploiement d'une nouvelle station, dotée d'un design spécifique à Paris et de fonctionnalités innovantes en matière de collecte. Ce nouveau dispositif vise à proposer une solution de tri pour les immeubles insuffisamment dotés en bacs jaunes et à améliorer la visibilité du tri sur l'espace public.

Les nouvelles stations de tri sur l'espace public « Trilib' » sont fournies, déployées et exploitées par le biais d'un marché public conclu à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif qui a permis de travailler avec les différents candidats pour mettre au point le projet et s'assurer ainsi d'un haut niveau de qualité dans le design du mobilier ainsi que des meilleures performances dans l'exploitation du dispositif.

C'est le groupement composé de DERICHEBOURG, SULO et Marc Aurel Design qui a remporté le marché pour sept ans. Le groupement assure toutes les prestations de conception, fourniture, collecte et maintenance de propreté et mécanique de ces stations.

La station est composée de quatre modules dont deux pour les emballages papier et plastique, un pour le verre et un dernier destiné aux services de la Ville de Paris pour offrir une solution de stockage pour les sacs issus de



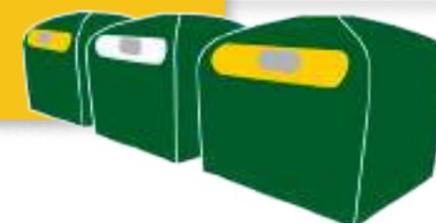
l'activité de balayage des agents. Les stations sont entièrement modulaires, et peuvent ainsi être adaptées en fonction de l'intensité des flux de collecte constatés sur chacun des sites d'implantations retenus.

Elles sont par ailleurs équipées de sondes pour évaluer le remplissage des différents modules en temps réel et grâce à ces informations, la collecte s'organise en fonction des besoins réels sur les différents sites.

Les opérations de collecte sont entièrement automatisées et leur pilotage est assuré par le chauffeur directement depuis la cabine. L'opération de collecte ne nécessite que 90 secondes par module, ce qui permet de limiter la gêne aux autres usagers de l'espace public.

Un travail important a été effectué pour le choix des sites d'implantation en lien avec les différents acteurs de l'espace public, les mairies d'arrondissement et le prestataire afin de définir les emplacements des stations en fonction des contraintes techniques de voirie et d'urbanisme. Ce travail a été conduit en lien avec les Architectes des Bâtiments de France. La pose du premier prototype a été réalisée fin septembre 2019 pour valider le fonctionnement du mobilier in situ et les premières stations ont été déployées dès décembre 2019, avec un objectif de 700 stations d'ici fin 2021 et à terme, le déploiement de 1 000 stations sur tout le territoire parisien.

**Le prix JANUS, label d'excellence qui récompense les projets utilisant le design dans l'amélioration du cadre de vie et du service aux utilisateurs a été décerné à Trilib'.**



## NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS	2018 <sup>1</sup>	2019 <sup>1</sup>	ÉVOLUTION (%) 2019/2018
<b>DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS</b>	<b>1 039 094</b>	<b>1 022 485</b>	<b>-1,6 %</b>
<b>ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>931 615</b>	<b>915 985</b>	<b>-1,7 %</b>
Ordures ménagères résiduelles ( <i>bac vert</i> )	773 783	752 038	-2,8 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères ( <i>refusés à l'entrée du centre de tri</i> )	169	66	-60,9 %
Déchets alimentaires	760	1 019	34,1 %
Déchets des collectes sélectives	156 903	162 862	3,8 %
dont multimatériaux recyclables acceptés en centre de tri ( <i>bac jaune</i> )	82 387	87 062	5,7 %
dont multimatériaux recyclable collectés en Espaces tri	1 072	981	-8,6 %
dont emballages en verre ( <i>bacs blancs + colonnes</i> )	73 444	74 820	1,9 %
<b>Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)</b>	<b>421</b>	<b>415</b>	<b>-1,4 %</b>
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS (<i>dont encombrants</i>)</b>	<b>107 478</b>	<b>106 500</b>	<b>-0,9 %</b>
Encombrants des ménages et autres ( <i>porte-à-porte et apport en Espaces tri</i> )	107 106	106 124	-0,9 %
dont Déchets d'éléments d'Ameublement ( <i>DEA</i> )	14 147	12 944	-8,5 %
dont Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques ( <i>DEEE</i> )	1 533	2 144	39,8 %
dont gravats triés	35 699	37 932	6,3 %
dont ferrailles	1 422	1 661	16,8 %
Déchets dangereux	372	377	1,1 %
<b>Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)</b>	<b>470</b>	<b>464</b>	<b>-1,3 %</b>
<b>DÉCHETS DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>77 743</b>	<b>79 257</b>	<b>1,9 %</b>
dont déchets des marchés alimentaires ( <i>hors biodéchets</i> )	20 919	20 209	-3,4 %
dont biodéchets des marchés alimentaires et restaurants administratifs ( <i>collecte séparative</i> )	2 423	2 544	5,0 %
dont autres déchets de la voirie <sup>2</sup>	49 588	51 903	4,7 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	2 073	1 912	-7,8 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	674	734	8,9 %
dont déchets verts spécifiques <sup>4</sup> des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	2 066	1 955	-5,4 %
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>1 116 837</b>	<b>1 101 742</b>	<b>-1,4 %</b>
Population	2 210 875	2 204 773	-0,3 %
<b>Production totale de déchets (kg/habitant)</b>	<b>505</b>	<b>500</b>	<b>-1,08 %</b>

<sup>1</sup> Hors communes limitrophes.

<sup>2</sup> Cette catégorie comprend notamment les déchets des corbeilles de rue, des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, des marchés aux puces, etc.

<sup>3</sup> La partie des déchets produits par les services municipaux et traités par le Sycotom est en baisse (4 601 tonnes en 2019 contre 4 813 en 2018) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

<sup>4</sup> La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

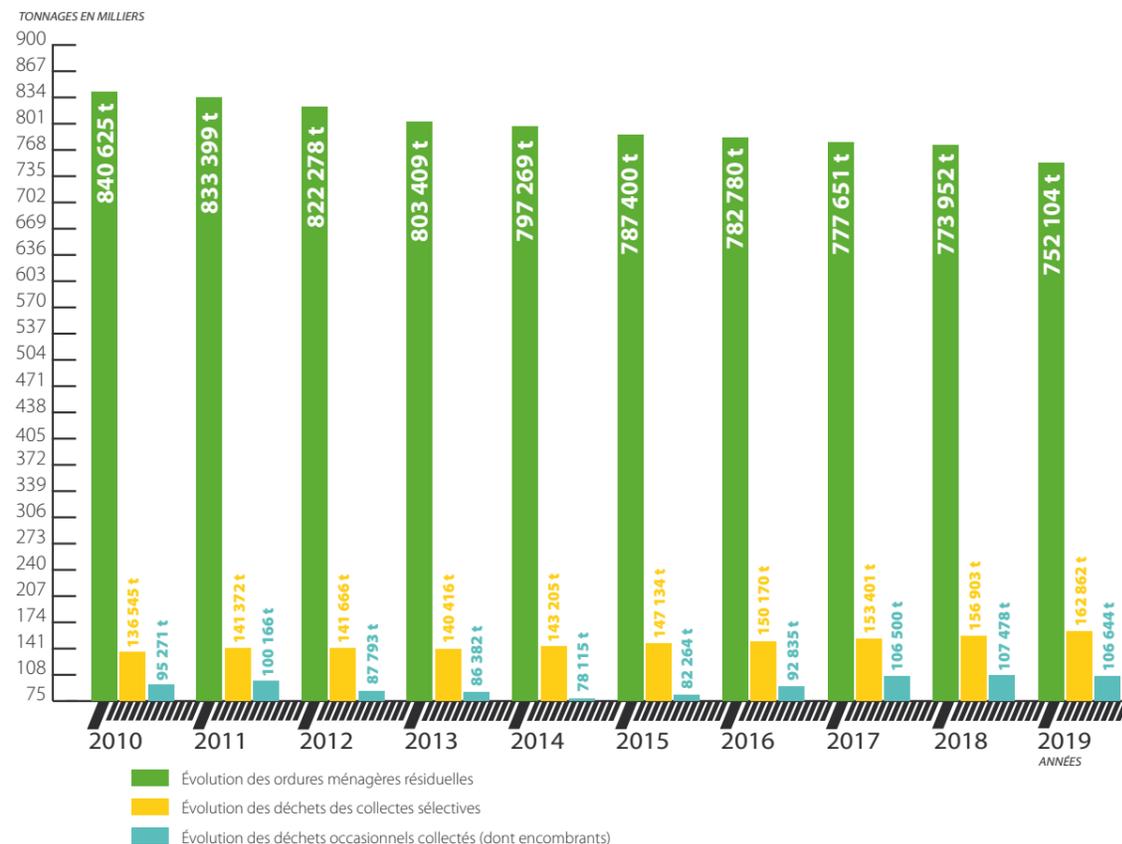
## PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT<sup>1</sup>

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

PÉRIMÈTRE OMA			
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2020)	2019 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2018/2019
1 <sup>er</sup>	16 395	1 370,2	1,5 %
2 <sup>e</sup>	21 042	1 144,8	-1,9 %
3 <sup>e</sup>	34 389	577,1	5,3 %
4 <sup>e</sup>	28 370	668,6	0,1 %
5 <sup>e</sup>	59 631	461,4	0,8 %
6 <sup>e</sup>	41 976	637,4	-1,4 %
7 <sup>e</sup>	52 193	556,7	1,9 %
8 <sup>e</sup>	37 368	1 248,2	-2,0 %
9 <sup>e</sup>	60 071	680,9	1,8 %
10 <sup>e</sup>	90 836	506,5	4,4 %
11 <sup>e</sup>	147 470	434,0	1,7 %
12 <sup>e</sup>	141 287	337,5	-4,3 %
13 <sup>e</sup>	183 399	340,9	2,9 %
14 <sup>e</sup>	136 941	368,8	3,7 %
15 <sup>e</sup>	235 178	328,4	0,6 %
16 <sup>e</sup>	168 554	433,3	2,3 %
17 <sup>e</sup>	168 737	409,2	6,2 %
18 <sup>e</sup>	196 131	385,7	7,3 %
19 <sup>e</sup>	188 066	345,3	2,8 %
20 <sup>e</sup>	196 739	310,3	4,8 %
<b>Paris</b>	<b>2 204 773</b>	<b>415,5</b>	<b>-1,4 %</b>

<sup>1</sup> Les fortes disparités de chiffres entre arrondissements s'expliquent notamment par la présence de professionnels inégalement répartis sur le territoire et collectés par la Ville de Paris.

## ÉVOLUTION TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES DÉCHETS OCCASIONNELS ET DES DÉCHETS DES COLLECTES SÉLECTIVES



Les déchets occasionnels ont fait l'objet d'importantes fluctuations pour se stabiliser depuis 2018.

Une part significative de ce gisement provient de gravats et de déchets d'éléments d'ameublement généralement évacués par les ménages ou de travaux de réhabilitation.

**-7,4 % de DMA hors gravats entre 2010 et 2019 (périmètre Eurostat).**

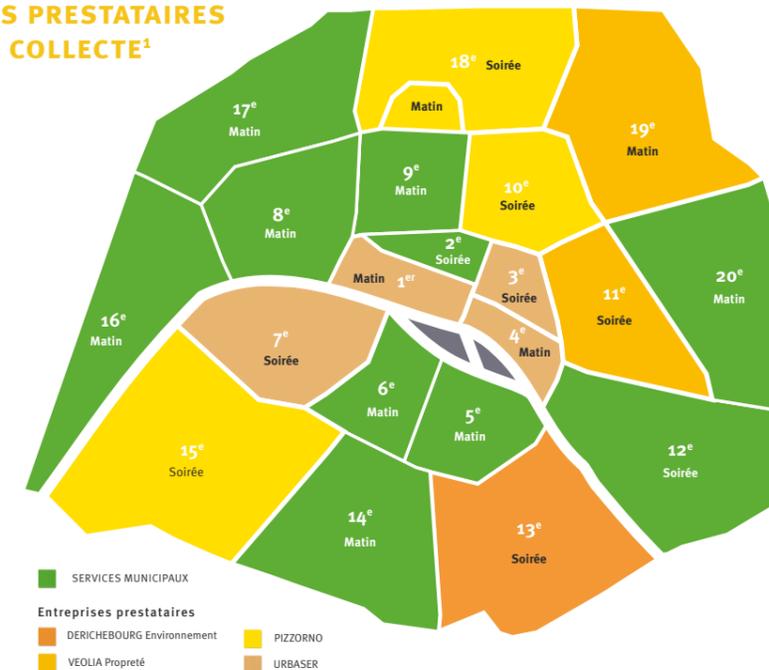
**-3,8 % périmètre intégrant les gravats.**

### COMPOSITION DES DÉCHETS OCCASIONNELS :

- 49 % d'objets encombrants déposés en mélange en déchèteries font l'objet d'un tri par le Sycotm ;
- **36 % de gravats ;**
- 2 % de ferrailles et déchets dangereux ;
- 12 % de meubles et déchets d'ameublements (DEA) ;
- 2 % de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES<sup>1</sup>

### CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE<sup>1</sup>



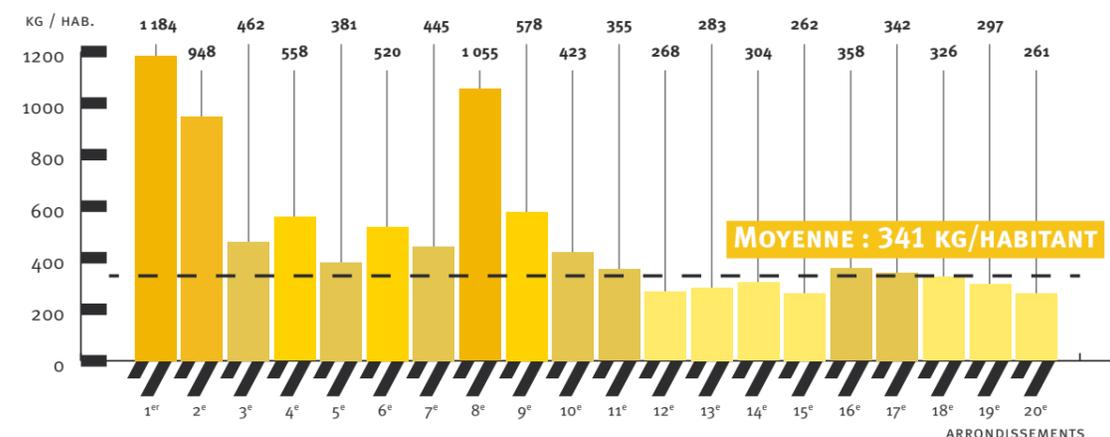
### Nombre moyen de sorties de véhicules par jour :

- 286 le lundi ;
- 239 du mardi au vendredi ;
- 220 le samedi ;
- 150 le dimanche en raison du faible taux de présentation de bacs qui se reporte sur la journée du lundi.

Les itinéraires de collectes sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. Jusqu'à 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

### PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



**La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles issue du bac à couvercle vert en 2019 est de 341 kilos par habitant (contre 350 en 2018).**

<sup>1</sup> Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.

### Campagne de caractérisation des corbeilles de rue

Les corbeilles de rue sont collectées soit en mélange lors des tournées de collecte des ordures ménagères soit lors de tournées complémentaires spécifiques.

En 2019, ces tournées complémentaires ont représenté 4 500 tonnes de multimatériaux et 1 270 tonnes de verre.

Aussi, afin de mieux connaître les déchets collectés dans les 30 000 corbeilles de rue réparties sur tout Paris et mieux les valoriser, la Ville de Paris a réalisé en novembre 2019 une campagne de caractérisations.

Les secteurs ont été sélectionnés sur 10 arrondissements et en veillant à rester le plus représentatif possible de la sociologie parisienne (résidentiels, commerces, affaires et tourisme).

Les résultats ont montré que 60 % du contenu des corbeilles de rue échantillonnées pourraient être orientées vers une autre collecte



(bacs ordures ménagères, bacs multimatériaux, bacs verre etc.).

Les sacs d'ordures ménagères représentent à eux seuls, 30 % du gisement, quant aux multimatériaux ils sont de l'ordre de 20 %.



### LA QUALITÉ DU TRI<sup>1</sup>

Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément de ceux à couvercle vert. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères.

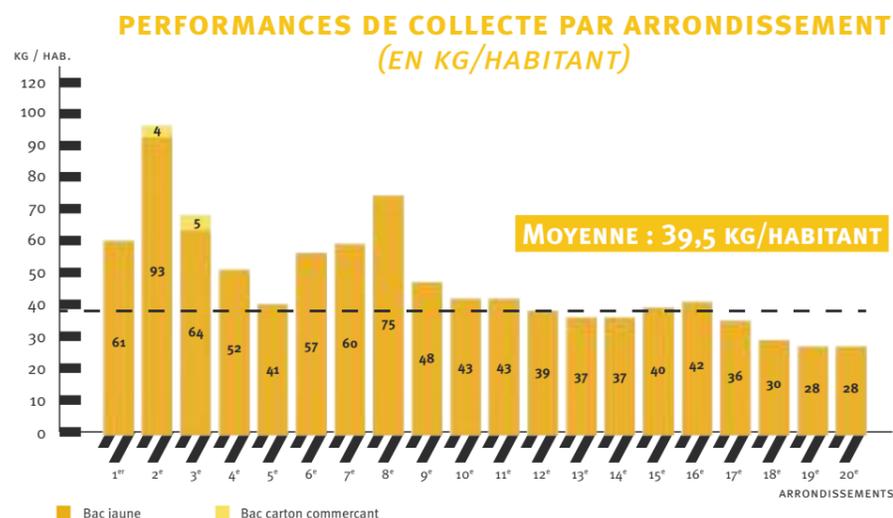
Ce taux de déclassement à l'entrée des centres de tri est en baisse comparé à 2018. Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 20,1 % d'erreurs de tri.

Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération. En moyenne en 2019, 0,01 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères.

### Nombre de sorties de véhicules par semaine :

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 392 sorties dont 17 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été programmées chaque semaine.

## LES PAPIERS ET DES EMBALLAGES (hors ceux en verre)



La quantité de papier et d'emballages (hors ceux en verre) collectée augmente avec 39,5 kg par habitant en 2019 (contre 37,3 kg en 2018).

Dans une partie des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements caractérisés par une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 3 jours par semaine des cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

<sup>1</sup> Ordures ménagères et papiers emballages (hors ceux en verre).

### LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

La Ville de Paris a mis en œuvre sur son territoire l'extension des consignes de tri dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, anticipant l'échéance de 2022, imposée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ainsi, aux consignes déjà existantes, il s'agit d'ajouter dans le bac à couvercle jaune, les emballages en matières plastiques jusqu'à ce jour non triés et d'étendre également cette collecte sélective à tous les petits emballages en métal.

dans le magazine « À Paris », informations sur Paris.fr et les réseaux sociaux, mise à disposition de « mémos tri » dans les accueils des mairies d'arrondissement, article pleine page dans le journal le Parisien du 2 janvier 2019 (largement repris les jours et semaines suivants par de nombreux médias classiques et spécialisés), mobilisation du réseau des gestionnaires d'immeubles, campagne d'affichage sur les bâtiments municipaux, les bennes, interventions sur l'espace public, dans les écoles, changement de stickers des bacs etc.

Une campagne de communication a été lancée en janvier 2019 pour accompagner l'entrée en vigueur des nouvelles consignes : infographie



Les outils d'aide au tri sont consultables sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

## OPTIMISATION DES DISPOSITIFS DE TRI DANS LES IMMEUBLES

En accompagnement de la simplification des consignes de tri et dans le but d'optimiser les moyens de collecte existants, la Ville de Paris poursuit ses actions de renforcement du nombre de bacs de tri, en partenariat avec les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires.

En 2019, ces objectifs ont été largement dépassés avec un ajout de 10 295 bacs MM (équivalent 240 l) et 2 235 bacs verre (équivalent 240 l). En parallèle, sur les adresses dotées, des sensibilisations en porte à porte ont été réalisées auprès de 87 750 foyers par les éco animateurs du SYCTOM.

**Entre 2018 et 2019, une hausse de 6 % a été constatée sur la collecte sélective des emballages ménagers.**

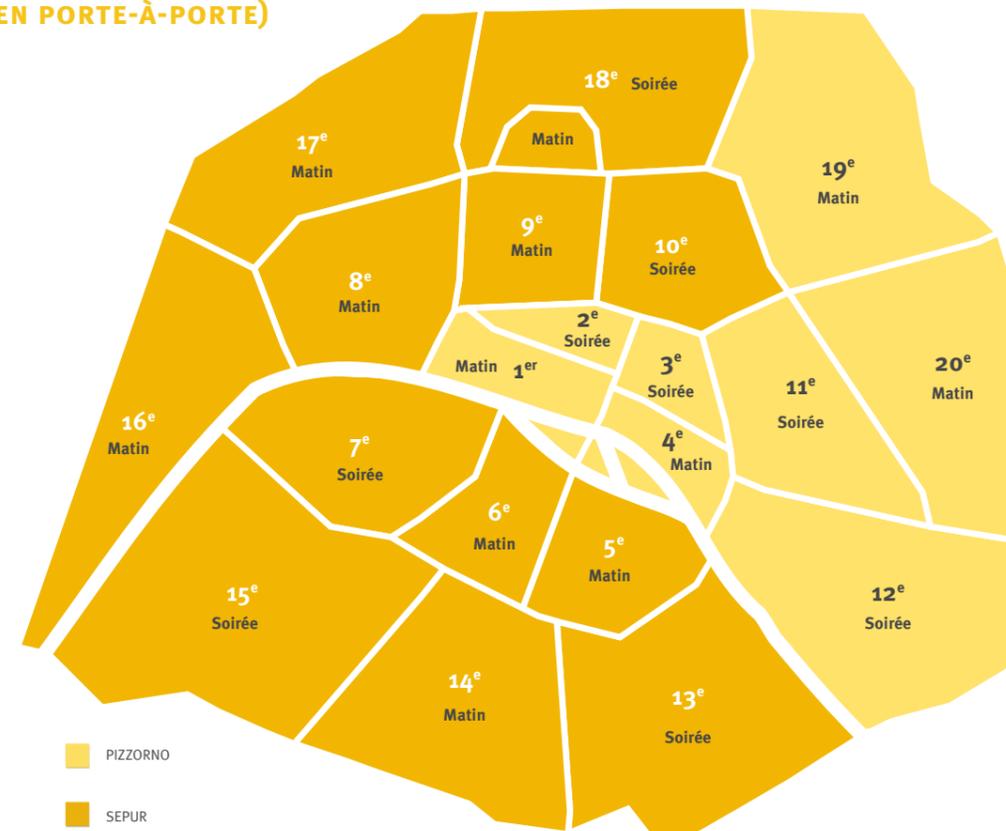
## LES EMBALLAGES EN VERRE

La collecte du verre en porte-à-porte est confiée aux entreprises privées SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public renouvelé en août 2016.

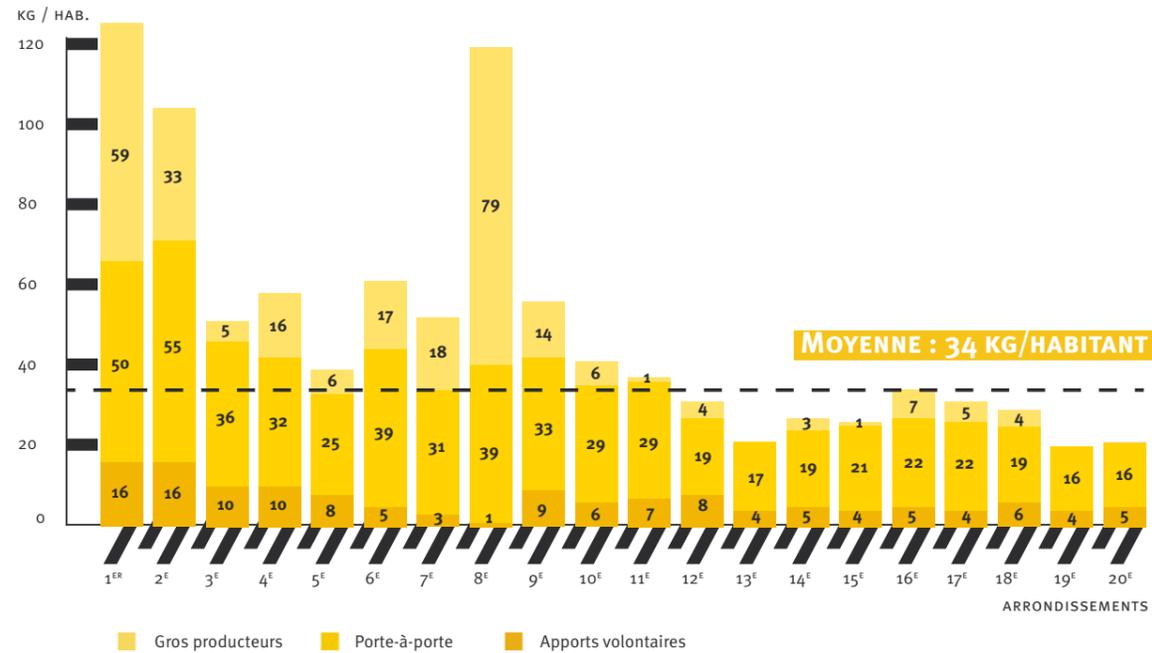
L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique. Le marché a été renouvelé le 1<sup>er</sup> août 2016.



### CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE (EN PORTE-À-PORTE)



## PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



- 74 891 tonnes ont été collectées en 2019 dont 62 896 tonnes en porte-à-porte et 11 995 tonnes en apport volontaire (colonnes à verre).
- 132 sorties de véhicules par semaine pour le ramassage des emballages en verre.

En 2019, la quantité d'emballages en verre collectée augmente de 2 % (comparé à 2018) et s'établit à 34 kg par habitant.



## LES BIODÉCHETS

### LE TRI À LA SOURCE

La Ville de Paris a mis en œuvre une politique volontariste pour valoriser les déchets fermentescibles contenus dans la poubelle parisienne. Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la stratégie s'articule autour de l'objectif commun d'offrir des solutions complémentaires de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen : la promotion du compostage, la collecte réglementaire des biodéchets des gros producteurs municipaux (marchés alimentaires et restauration collective municipale) et le déploiement de la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages.

#### La valorisation de proximité

La Ville de Paris encourage la pratique du compostage domestique comme première réponse à la valorisation des biodéchets.

Ce geste de prévention permet une gestion de proximité et présente l'avantage de réduire les nuisances liées à la collecte et au traitement ainsi que l'énergie nécessaire à l'élimination des déchets alimentaires qui n'ont plus à être collectés.

Cela représente également des coûts de collecte et de traitement en moins pour la collectivité.



### Les biodéchets des ménages

Déployée depuis mai 2017 à titre expérimental sur les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages s'inscrit dans la trajectoire « zéro déchet » initiée par la Ville de Paris dès 2014, et préfigure les obligations qui s'imposeront en 2023 au terme de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV).

À l'automne 2019, cette collecte s'est progressivement étendue au 19<sup>e</sup> arrondissement après une phase de préparation avec les bailleurs sociaux et les gardiens d'immeuble.

Au total, sur ces 3 arrondissements, **1 019 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été collectées en 2019.**

### Les biodéchets produits par l'administration parisienne

En application de la loi Grenelle II, portant obligation de tri à la source des biodéchets, la Ville de Paris a mis en place une collecte sur tous les équipements municipaux produisant plus de 10 tonnes par an de déchets alimentaires.

En 2019, 109 sites bénéficient de cette collecte séparée des biodéchets (78 points de collecte des équipements de restauration scolaire de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), 13 établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 10 restaurants collectifs administratifs et 8 marchés alimentaires couverts.

Par ailleurs, la collecte sélective des biodéchets a également été généralisée aux 55 marchés alimentaires découverts parisiens.



## LES DÉCHETS OCCASIONNELS

Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en Déchèterie ou prise en charge au pied du domicile), les Parisien·ne·s peuvent confier leurs encombrants en bon état à une ressourcerie, une recyclerie ou encore se tourner vers **la plateforme Paris Réemploi** (cf. page 18).

La Ville de Paris met à la disposition des Parisien·ne·s différents équipements ou dispositifs où peuvent être pris en charge leurs déchets occasionnels.

### Les encombrants : SUR RENDEZ-VOUS



Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever en pied d'immeuble les encombrants et les produits dangereux par les services de propreté :

- soit en utilisant le formulaire en ligne sur Paris.fr : <https://teleservices.paris.fr/ramen/>
- soit en appelant le : **3975 (prix normal de l'appel)**

### Les déchèteries :

La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 8 déchèteries destinées à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. Une nouvelle déchèterie est en projet : Hyacinthe Vincent dans le 14<sup>e</sup>.

### Les Points tri :

De plus petite taille que les déchèteries, ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

En 2019, le nombre d'enlèvements des objets encombrants est de nouveau en progression (+7,6 %). Toutefois, les dépôts sauvages sont en hausse plus importante que les rendez-vous et en 2019, ils représentent désormais 34 % du total collecté.



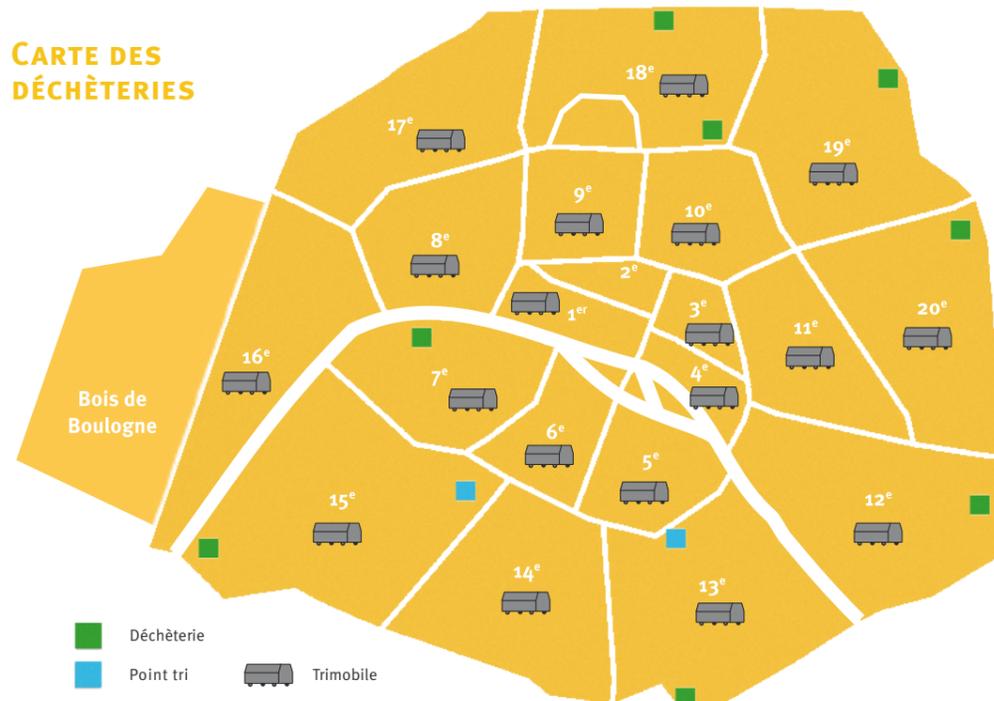
### Les Trimobiles :

Depuis 2015, ce dispositif itinérant à vocation à informer sur les écogestes de réduction, de réemploi et de tri des déchets. Les Parisien·ne·s peuvent également y déposer certains petits DEEE, piles et accumulateurs, ampoules, cartouches d'encre, radiographies et certains déchets dangereux, etc.

En 2019 plus de 32 000 personnes ont été sensibilisées et plus de 138 tonnes collectées lors de tournées.

Planning disponible : **3975** et [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

## CARTE DES DÉCHÈTERIES



### LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

**12 944 tonnes collectées**  
(-8,5 % par rapport à 2018)

Dans le cadre d'une convention signée entre le Sycotom et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Ville de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les déchèteries et certains points relais.



### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

**2 144 tonnes collectées**  
(+39,8 % par rapport à 2018)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020, les sociétés Eco-systèmes et Ecologic ont été réagrées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques. L'agrément court jusqu'au 31 décembre 2020. Le nouvel objectif national de collecte est fixé à 59 % pour 2018 et 65 % pour 2019 et 2020.



### LES DÉCHETS DANGEREUX

**377 tonnes collectées**  
(+1,1 % par rapport à 2018)

# Moyens

affectés à la collecte des déchets

## LES CONTENANTS

### LES BACS DE COLLECTE



La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs.

PRESTATAIRES	ARRONDISSEMENTS
SULO	1 <sup>e</sup> - 2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> - 7 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> - 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> - 12 <sup>e</sup> - 13 <sup>e</sup> - 14 <sup>e</sup> - 17 <sup>e</sup> - 18 <sup>e</sup> - 19 <sup>e</sup> - 20 <sup>e</sup>
ESE	15 <sup>e</sup> - 16 <sup>e</sup>

Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions territoriales de propreté (informations sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)). Il en est de même pour les demandes de bacs supplémentaires.

Les bacs sont progressivement tous équipés de puces afin de permettre à la Ville de Paris, à terme, de connaître pour chaque site les quantités de bacs présentés à la collecte.

### LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2019

MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS				MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX					
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À COUVERCLE MARRON (BIODÉCHETS)		BACS À CUVE GRISE (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
162 684	46 446 360	121 210	36 123 200	87 397	15 748 130	6 858	886 560	82 885	25 125 090

Les marchés de fourniture et de maintenance des bacs ont été renouvelés en novembre 2016 et les nouveaux bacs sont désormais mis à disposition par 2 sociétés, Sulo et Ese qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande.

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Les nouveaux fournisseurs proposent également des bacs de collecte du verre insonorisés.

Suite au Plan de relance du tri et en perspective de la mise en place de la simplification des consignes de tri, la dotation en bac à couvercle jaune (MM) et blanc (verre) a augmenté fortement depuis 4 ans.

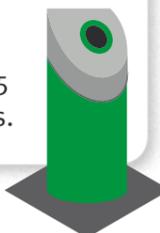


## LES COLONNES À VERRE

1 012 colonnes à verre aériennes sont à disposition sur la voie publique.

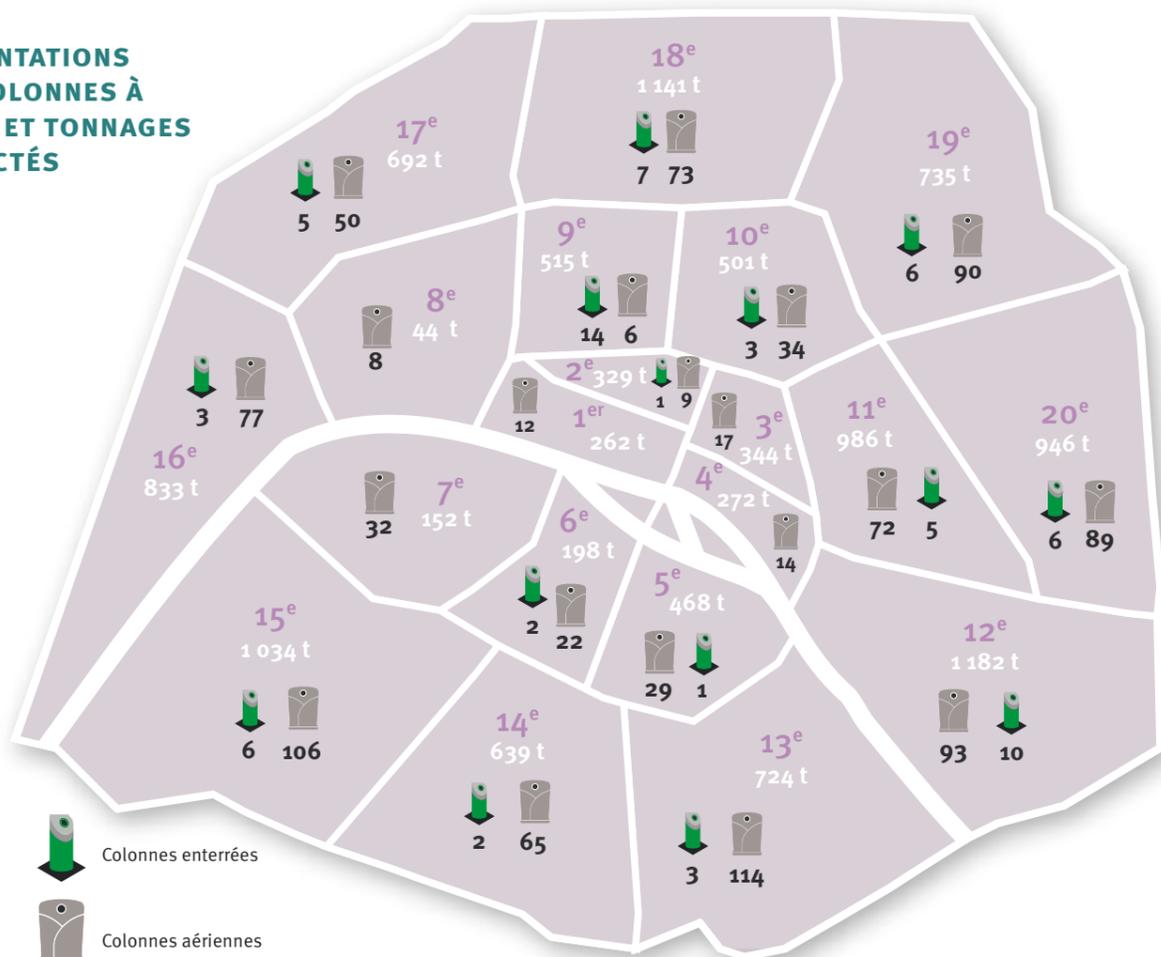
Mis en place depuis 2012, ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé). La couleur grise de ce mobilier urbain facilite son intégration dans le paysage.

Il existe également 74 colonnes à verre enterrées, réparties dans 15 arrondissements.



**En 2019, 11 995 tonnes ont été collectées**

## IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS



## LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



La collecte des déchets sur l'ensemble des arrondissements parisiens est répartie entre les services de la Ville de Paris et des entreprises prestataires.

Au total, en 2019, **2 340 femmes et hommes**<sup>1</sup> ont collecté les ordures ménagères, les multimatériaux recyclables dont le verre, les marchés alimentaires ou encore ont assuré le vidage des corbeilles de rue, des bornes TriLib ainsi que la collecte des objets encombrants.



## LES MOYENS MATÉRIELS

A Paris, 540 bennes et 179 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont de différentes dimensions (7 m<sup>3</sup> à 22 m<sup>3</sup>) afin de s'adapter aux différentes configurations de voies.

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous. Pour répondre à la volonté municipale de sortir du diesel, la Ville de Paris renouvelle depuis 2014 son parc avec des bennes à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).



Les missions de collecte des OE mobilisent **559 agents** (dont 29 femmes).



**Fin 2019, 89 % des bennes fonctionnent au GNV.**

TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2019)	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	<b>511</b>
dont GNV	<b>452</b>
dont électrique	<b>4</b>
Bennes encombrants	
Porte caissons encombrants(OE)	<b>29</b>
dont GNV	<b>29</b>
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	<b>179</b>
<b>TOTAL</b>	<b>719</b>

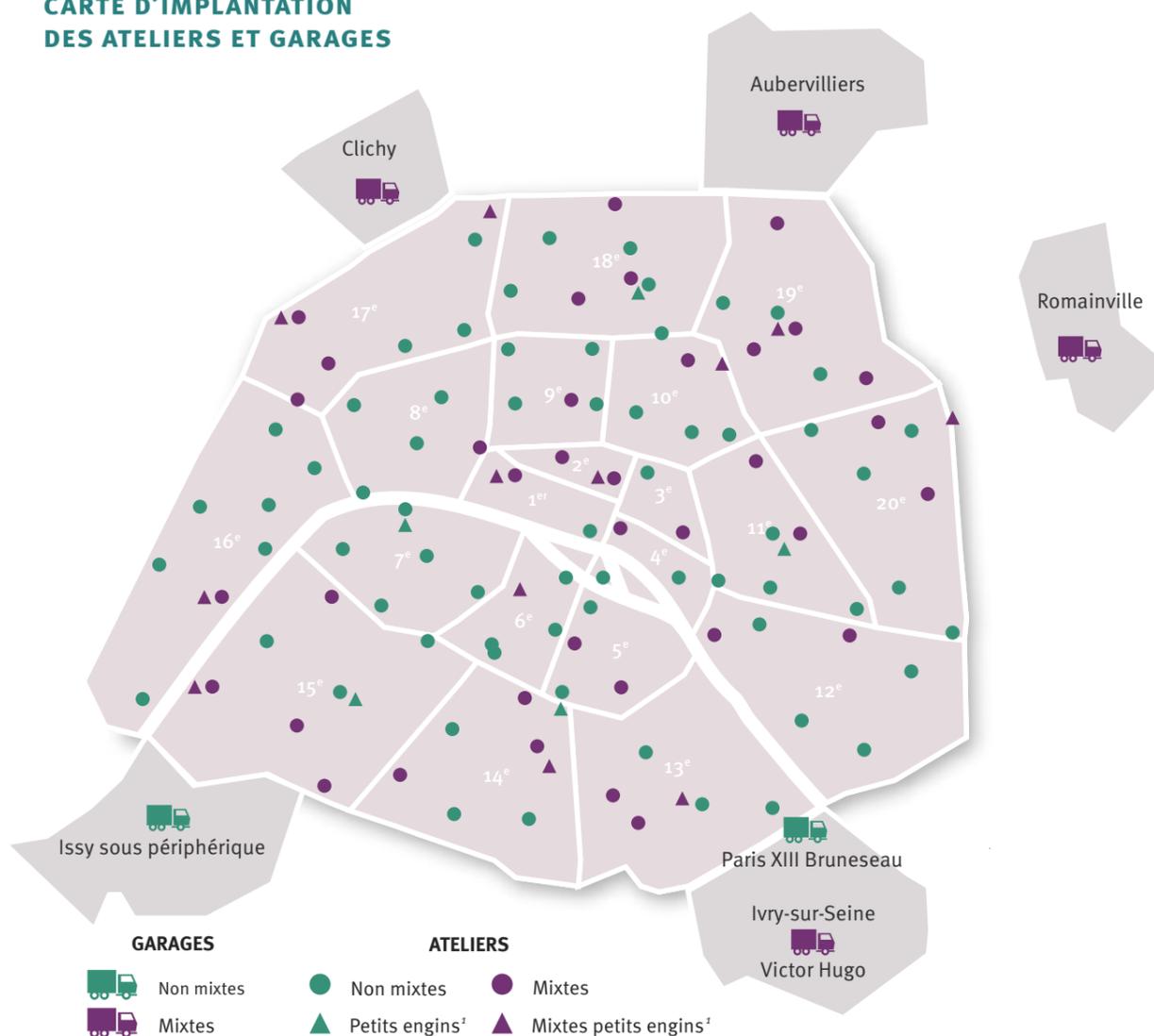
<sup>1</sup> Hors intérimaires pour les entreprises privées.

## LES ATELIERS ET LES GARAGES

Pour assurer la collecte, la Ville de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux pour les éboueurs, appelés communément ateliers.

Des travaux ont été initiés pour la mise en place de stations GNV dans les garages d'Aubervilliers, de Romainville et d'Ivry Victor Hugo et la création d'un garage Poids Lourds à Issy-sous-périphérique.

### CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



<sup>1</sup> nettoyage des trottoirs et collecte des encombrants

# Traitement des déchets

Les déchets collectés par la Ville de Paris suivent des filières de traitement très diverses, faisant intervenir plusieurs acteurs. Sur le territoire parisien, le SYCTOM assure le traitement de la majorité des déchets collectés par la Ville de Paris.

## L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

### LES ACTEURS DU TRAITEMENT

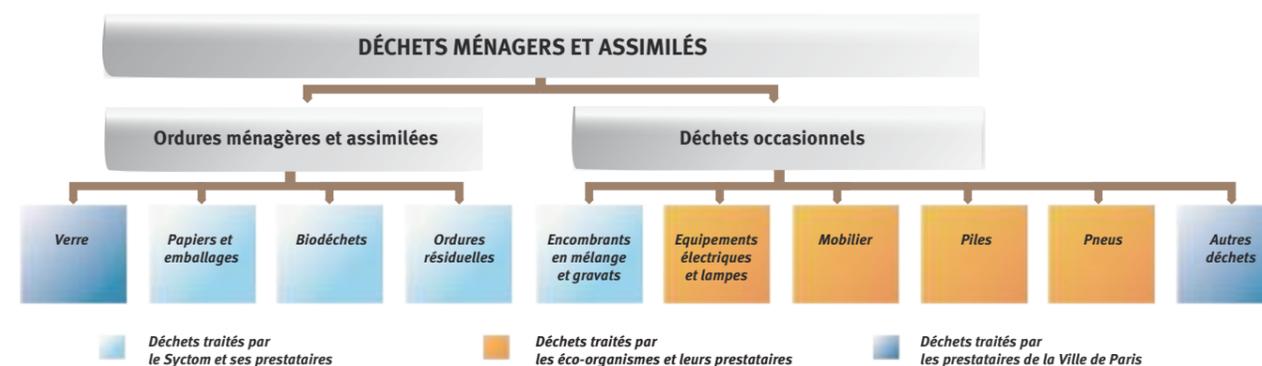
Le Syctom assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, des multimatériaux, des biodéchets et d'une partie des déchets occasionnels (objets encombrants, gravats, etc.).

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 5 types d'installations : les centres de tri des collectes sélectives, les centres de transfert des déchets occasionnels, les usines de valorisation énergétique, celles des déchets organiques et les installations de stockage des déchets.

Les emballages en verre collectés par la Ville de Paris sont repris directement par la société Verallia dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et CITEO.

Les déchets occasionnels triés dans les caissons des Espaces tri sont acheminés directement dans les filières de traitement adaptées par diverses entreprises qui en assurent la valorisation ou l'élimination. Il s'agit, soit de prestataires de la Ville de Paris, soit de prestataires des éco-organismes lorsque ces derniers viennent collecter les déchets directement dans les déchèteries parisiennes.

Le rapport d'activité du Syctom est disponible sur : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



## LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

### LES CENTRES DE TRI DE COLLECTES SÉLECTIVES<sup>1</sup>

Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets des bacs à couvercle jaune triés par les habitants et sont situés à :

- Paris XV ;
- Romainville (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

En complément des centres de tri, des centres de transfert privés sont utilisés : Ivry (94), Nanterre (92) et Le Blanc-Mesnil (93).

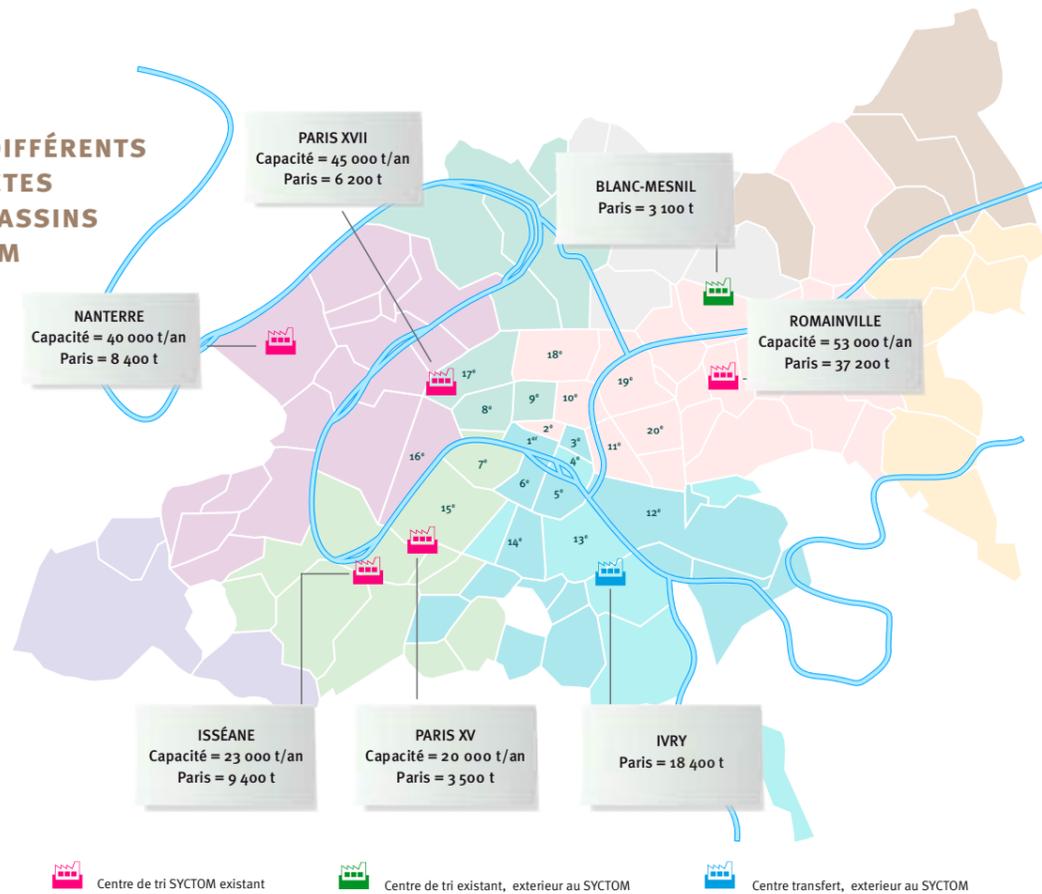
Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet d'optimiser la répartition des déchets entre les multiples sites de traitement et de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

#### Les centres de tri des déchets occasionnels

Pour valoriser les objets encombrants en mélange déposés dans les déchèteries, le Syctom fait appel à une dizaine de centres de tri et de transfert privés : Châtillon, Noisy-le-Sec, Pierrefitte, La Courneuve, Gennevilliers, etc.

### IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DES COLLECTES SÉLECTIVES ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM



<sup>1</sup> La totalité des tonnages n'apparaît pas sur la carte. En effet, les grèves ont impacté les itinéraires de collecte et certains arrondissements ont pu être collectés simultanément lors d'une même tournée rendant difficile le rattachement des tonnages de chaque arrondissement à un centre.

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

### LES USINES D'INCINÉRATION

Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. 8 centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.).

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives, etc. L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-logement de 70 m<sup>2</sup> (900 000 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées par rapport à une production thermique classique).

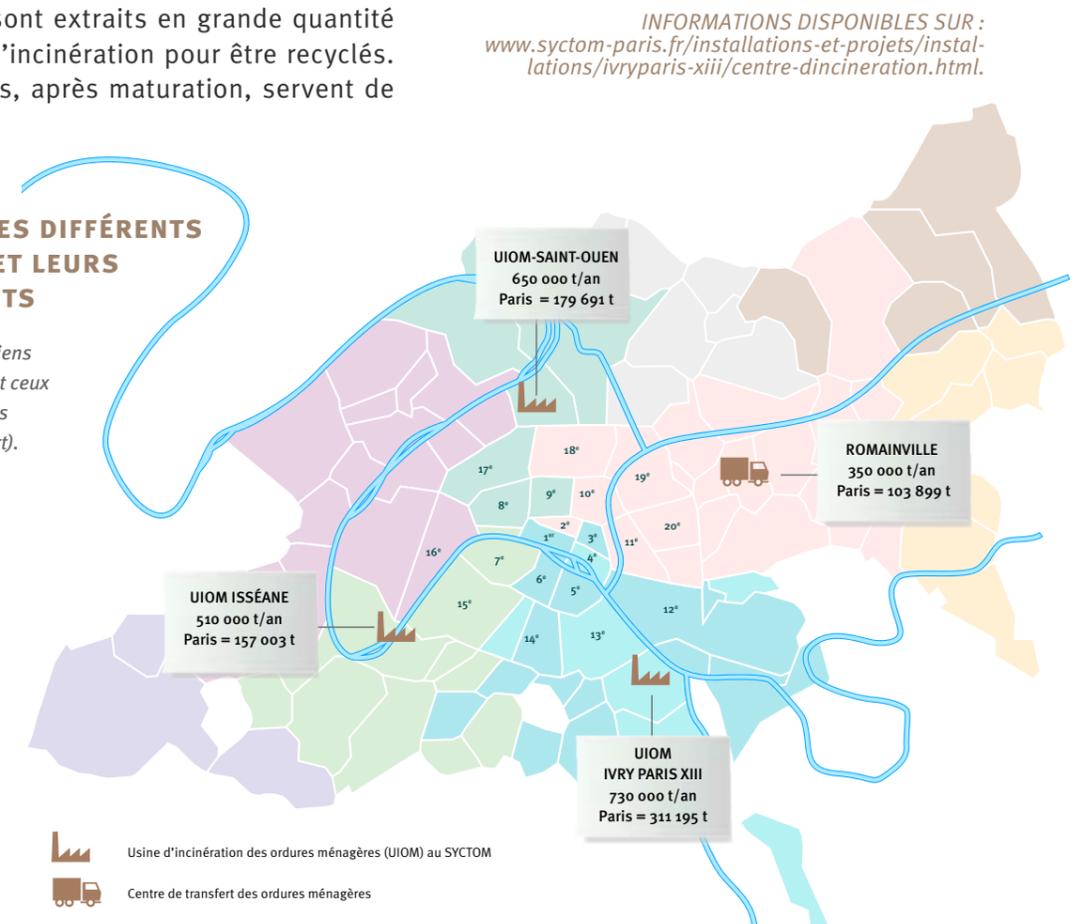
Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de

produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

Le traitement des fumées réalisé au centre d'Ivry/Paris XIII garantit des émissions bien inférieures à la réglementation européenne en vigueur. Les rejets atmosphériques sont contrôlés en continu par l'exploitant grâce à des analyseurs placés en cheminée. Parallèlement, le Syctom assure des campagnes régulières de contrôle des rejets et des mesures de retombées atmosphériques par jauge Owen et biosurveillance (mousses et lichens).

### IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS

Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert).



# SCHÉMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS

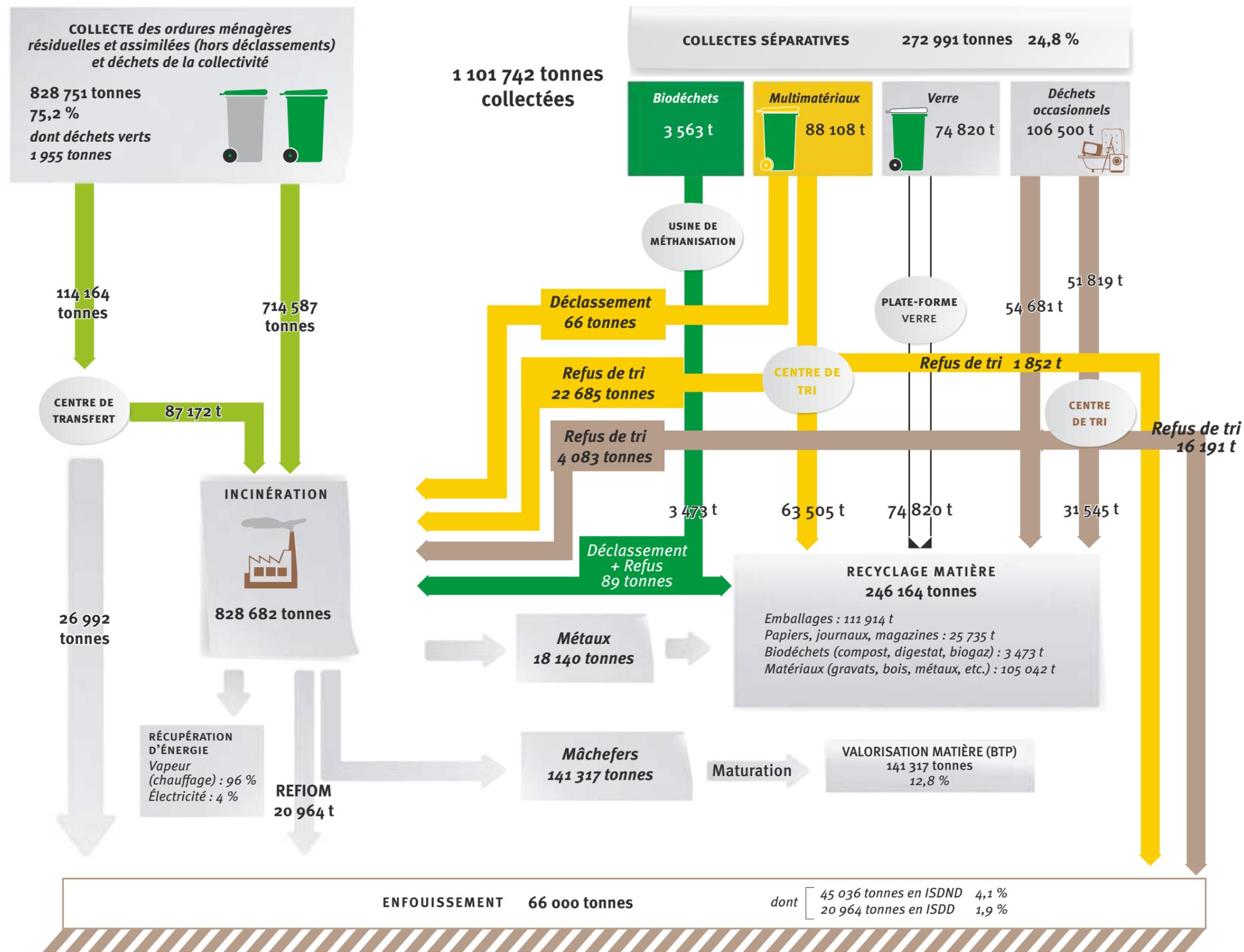
**En 2019,**  
**le tonnage**  
**des déchets collecté est**  
**en baisse (-1,4 % comparé**  
**à 2018) mais le recyclage**  
**matière poursuit**  
**sa progression (+1,2 %)**  
**alors que l'incinération**  
**et l'enfouissement**  
**sont en recul.**

## PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES ENTRANTS)

Filière de traitement	2019 (tonnages)	2019 (part en %)	Variation tonnages admis 2018-2019
Incinération	828 682	75,22 %	-1,89 %
Recyclage <sup>1</sup>	228 024	20,70 %	1,18 %
Enfouissement <sup>2</sup>	45 036	4,09 %	-3,73 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 742</b>		

<sup>1</sup>Les matériaux issus de l'incinération ont été retranchés pour ne pas les compter deux fois.

<sup>2</sup>Les REFIOM issus de l'incinération (envoyés en ISDD) ne sont pas comptabilisés.

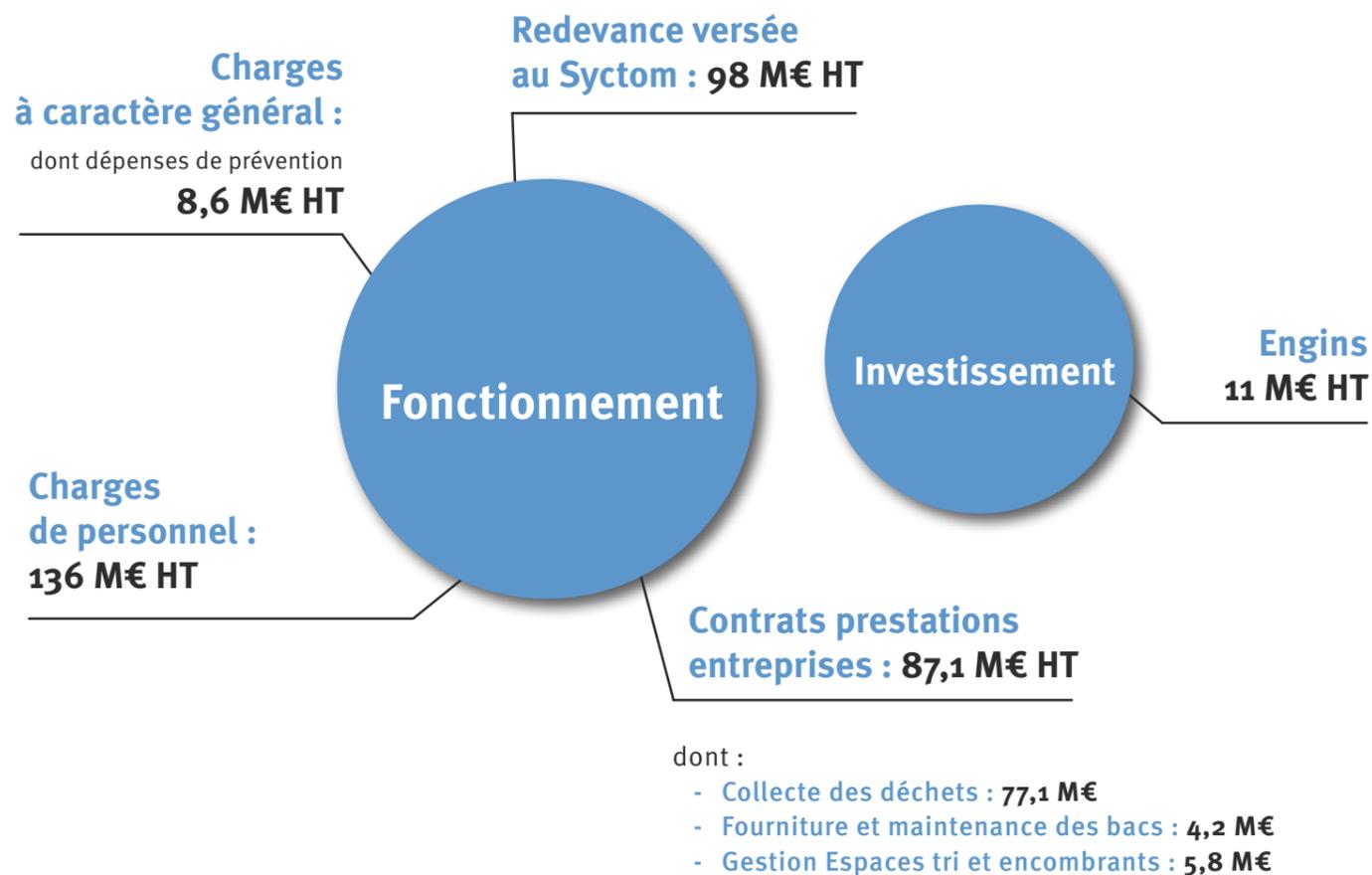


# Eléments financiers

## LES DÉPENSES 2019

La Ville de Paris a confié au SYCTOM la compétence du traitement des déchets et prend directement en charge la collecte.

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte et traitement. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif.

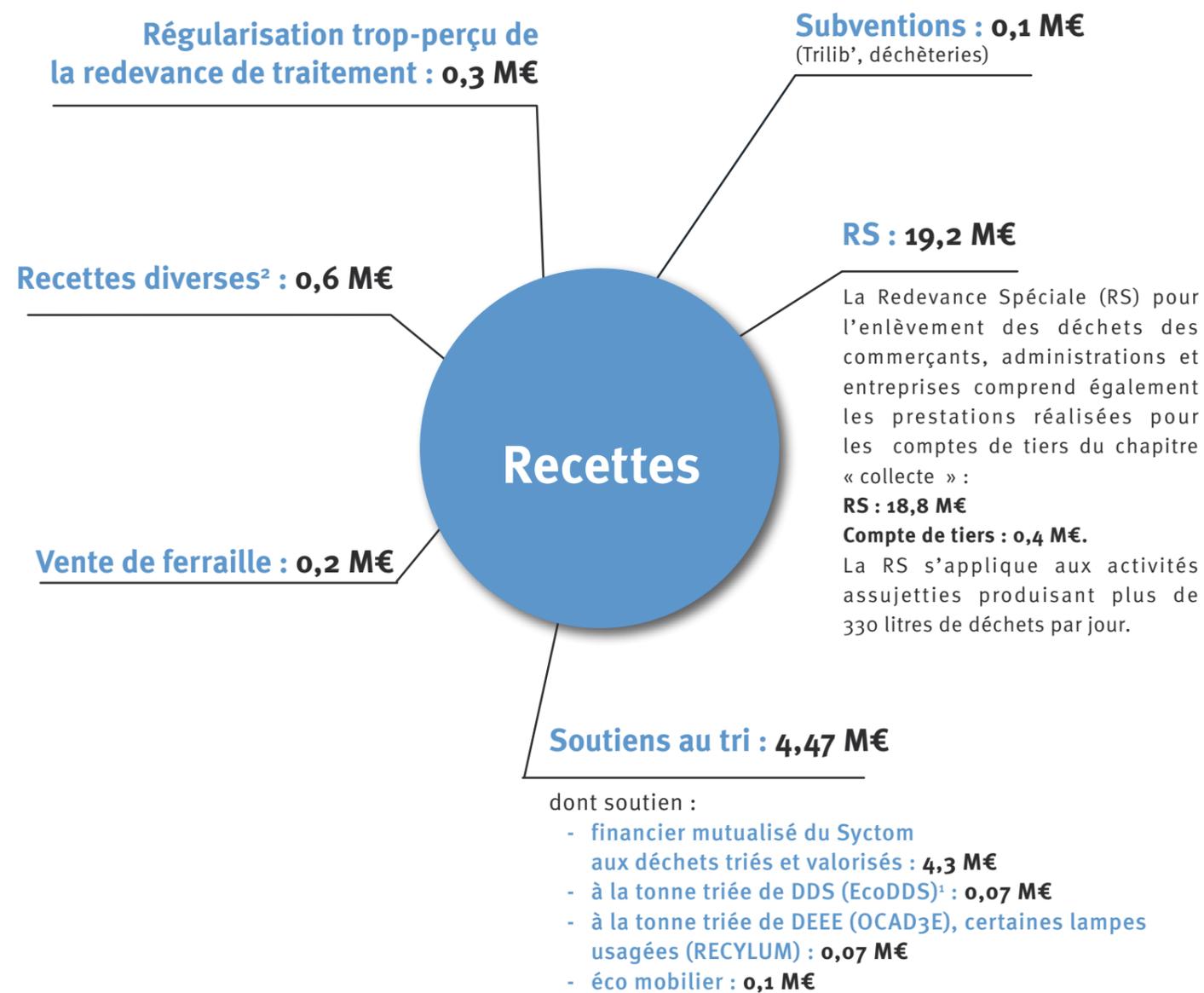


## LES RECETTES 2019

La gestion des déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Comme la taxe foncière, elle est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties.

À Paris, son taux est de 6,21 % en 2019, inchangé depuis 2010. En 2019, son produit s'est élevé à 487,3 M€ (+1,8 % comparé à 2018).

## AUTRES RECETTES



<sup>1</sup> Le soutien au tri des DDS vient du contrat passé en 2014 entre la Ville de Paris et EcoDDS.

<sup>2</sup> Locaux, terrains, financement ADEME pour le Codec.

# Glossaire et sigles

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### COÛTS INDUSTRIELS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	752 038 t	11 995 t	62 896 t	3 563 t	88 109 t	106 500 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	144 €	124 €	129 €	553 €	238 €	500 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	5 €		2 €	4 €	7 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	148 €	124 €	132 €	557 €	245 €	500 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT)</b>	<b>51 €</b>	<b>1 €</b>	<b>4 €</b>	<b>1 €</b>	<b>10 €</b>	<b>24 €</b>
Coût de traitement par le Sycptom : Redevance	110 €			21 €	21 €	110 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>37 €</b>			<b>0,03 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		9 €	9 €	30 €	9 €	5 €
Recette de valorisation		27 €	27 €		1 €	9 €
TOTAL RECETTES		36 €	36 €		11 €	14 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>0,2 €</b>	<b>1 €</b>		<b>0,4 €</b>	<b>0,7 €</b>

### COÛTS COMPLETS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	752 038 t	11 995 t	62 896 t	3 563 t	88 109 t	106 500 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	171 €	148 €	154 €	659 €	284 €	596 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	5 €		2 €	5 €	7 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	176 €	148 €	157 €	664 €	291 €	596 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT)</b>	<b>60 €</b>	<b>1 €</b>	<b>4 €</b>	<b>1 €</b>	<b>12 €</b>	<b>29 €</b>
Coût de traitement par le Sycptom : Redevance	110 €			21 €	21 €	110 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>37 €</b>			<b>0,03 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		9 €	9 €	30 €	9 €	5 €
Recette de valorisation		27 €	27 €		1 €	9 €
TOTAL RECETTES		36 €	36 €		11 €	14 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>0,2 €</b>	<b>1 €</b>		<b>0,4 €</b>	<b>0,7 €</b>

<sup>1</sup> Ces coûts tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Sycptom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>2</sup> Ces recettes tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Sycptom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## GLOSSAIRE

### BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

### COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

### DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

### DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

### DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

### DÉCHÈTERIE - ESPACE TRI

C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

### ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Aliapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- CITEO pour les emballages ménagers et les papiers ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;

### ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

### FINES

Déchets dont la granulométrie est inférieure à une certaine taille.

### GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

### ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

**ISDND**

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

**LOMBRICOMPOSTAGE**

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

**MÉTHANISATION**

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

**MM**

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

**OM**

Ordures ménagères, déchets des ménages.

**POINT TRI**

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

**PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)**

Collecte des déchets au pied des immeubles = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

**RECYCLERIE**

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

**SYCTOM**

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

**TRILIB'**

Dispositif de collecte en apport volontaire (emballages plastiques, papiers/cartons, verre, etc.) mis en place par Eco-Emballages en lien avec la Ville de Paris.

**TRIMOBILE**

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

**LTECV**

Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**MM**

MultiMatériaux

**OCADEEE**

Organisme Coordonnateur Agréé pour les DEEE

**OE**

Objets Encombrants

**OM**

Ordures Ménagères

**OMA**

Ordures Ménagères et Assimilées

**OMR**

Ordures Ménagères Résiduelles

**PLPDMA**

Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

**REFER**

Réseau Francilien du Réemploi

**REFIOM**

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**REP**

Responsabilité Elargie du Producteur

**RÉPAR**

Réseau parisien des ateliers vélos participatifs et solidaires

**RS**

Redevance Spéciale

**SERD**

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

**SYCTOM**

Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

**TEOM**

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TLC**

Textiles Linges et Chaussures

## SIGLES

**ADEME**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**APC**

Agence Parisienne du Climat

**ASPP**

Association de l'action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris

**CPCU**

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

**DASRI**

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DEA**

Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DEEE**

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DMA**

Déchets Ménagers et Assimilés

**DNM**

Déchets Non Ménagers

**ISDND**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.